



Inégalités de genre, croissance et lutte contre la pauvreté au Mali

Inégalités de genre, croissance et lutte contre la pauvreté au Mali

Yves Bourdet

Assa Gakou Doumbia

Inga Persson

Publié par: Asdi, 2010

Analyste au développement, l'équipe Mali / Burkina Faso

Copyright: ASDI et les auteurs

Auteurs: Yves Bourdet, Assa Gakou Doumbia, Inga Persson

Imprimé par: Edita, 2010

Réf: SIDA61278fr

ISBN 978-91-586 - 4136-5

Cette publication peut être téléchargée/commandée à www.sida.se/publications

Sommaire

Liste des acronymes	7
1. Introduction	9
Dans le groupe des pays à développement humain faible	11
2. La situation du genre au travers des lunettes des indicateurs internationaux	11
Appréhender en amont le rôle des institutions et des coutumes	12
Des indicateurs complémentaires mais discutables !	13
3. Division du travail et genre	14
Grandes disparités dans l'espace	15
Forte ségrégation horizontale	17
Doublée d'une forte ségrégation verticale	19
Division du travail au sein du ménage	20
Faibles rémunérations féminines	25
4. Inégalités de rémunération et genre	25
Le poids de l'informel	27
Dividendes de l'éducation	32
5. Dynamique du genre	36
Inertie démographique	36
Inégale accumulation de capital humain	40
Situation économique des parents et scolarisation des enfants	44
6. Inégalités de genre et croissance économique	46
Quantifier l'impact des inégalités sur la croissance	48
Une croissance plus favorable aux pauvres ?	49
Le coût de la non atteinte de l'OMD sur l'égalité des sexes	50
7. En quête du dividende de genre - Obstacles et avancées	52
Education des filles et qualité de l'éducation	53
A côté du dividende démographique ?	56
Le poids de la ségrégation horizontale et verticale	59
Le coup de pouce du nouveau code des personnes et de la famille	61
Bibliographie	63

Liste des acronymes

Asdi	Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement
CED	Centre d'Education pour le Développement
CNDIFE	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DOEF	Département Observatoire de l'Emploi et de la Formation
EDSM	Enquête Démographique et de Santé Mali
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMUT	Enquête Malienne sur l'Utilisation du Temps
EPAM	Enquête Permanente Auprès des Ménages
IHD	Indicateur de développement humain
IISG	Indicateur des institutions sociales et du genre
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPF	Indicateur de participation des femmes
ISDH	Indicateur sexospécifique du développement humain
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODEFPE	Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RESEN	Rapport sur l'état du système éducatif national
RLD	Réussir la décentralisation
SCN	Système des Comptes Nationaux
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

1. Introduction¹

Les inégalités de genre constituent un obstacle majeur au développement économique du Mali. Ces inégalités sont évidentes dans l'accès à l'éducation, la division du travail, la répartition des revenus et des richesses, l'accès à la terre, la représentation politique, etc. Les efforts faits au cours de la dernière décennie pour améliorer la place des femmes dans la société n'ont eu qu'un impact limité sur les inégalités de genre, comme l'illustre bien la persistance du mauvais classement du Mali dans les comparaisons internationales. Les discussions auxquelles a donné lieu l'élaboration du nouveau Code des personnes et de la famille ainsi que les débats lors de - et après - sa discussion au parlement début août 2009 peuvent constituer une forme de prise de conscience par les décideurs politiques et la société civile de l'importance des relations de genre dans la stratégie de réduction de la pauvreté et de développement économique du Mali.

L'objectif de ce rapport est d'analyser la dimension « genre » dans la division du travail et la répartition des ressources et des opportunités au Mali². Il est aussi d'évaluer l'impact des inégalités de genre sur la croissance économique. Il est ensuite de mieux appréhender les contraintes d'ordre structurel et institutionnel qui maintiennent en l'état les inégalités de genre et constituent des obstacles à la stratégie de réduction de la pauvreté. Il est enfin de discuter brièvement les avancées du nouveau Code des personnes et de la famille à la lumière de notre analyse.

Le rapport est structuré de la manière suivante. Une première partie examine la situation du genre au Mali au travers des lunettes des indicateurs internationaux. L'analyse se base sur des indicateurs qui prennent en compte des aspects différents, souvent complémentaires, de la place et du pouvoir décisionnel des hommes et des femmes dans la société. Une deuxième partie analyse la division du travail selon le genre dans les secteurs marchand et non marchand. La troisième partie examine les rémunérations de ce travail et l'impact de l'accumulation de capital humain (niveau d'éducation) sur les revenus des hommes et des femmes. La quatrième partie analyse l'impact des facteurs d'ordre dynamique, comme les choix des parents pour ce qui est du nombre d'enfants ou de l'éducation des enfants, sur la persistance des inégalités

¹ Les auteurs tiennent à remercier Désiré Ballo, Anna Björkman, Issa Bouaré, Aminata Coulibaly, Massa Coulibaly, Siriki Coulibaly, Lollo Darin, Aoua Saran Dembélé, Saliha Doumbia, Fatimata Dembélé, Alassane Diabaté, Rose Dolo, Mamby Fofana, Susanna Hughes, Modibo Koly Keita, Diané Mariame Koné, Mamadou Bamory Koné, Malin Synnerborn-Lundberg, Annika Törnqvist ainsi que les participants aux séminaires organisés par le DOEF, l'Asdi et la cellule CSLP à Bamako pour leurs commentaires sur une version préliminaire du rapport et/ou leur aide dans la collecte de l'information.

² Les décideurs publics maliens sont conscients du manque d'études (et de données) sur la place des femmes dans l'économie. C'est pour combler ce manque que la stratégie officielle de réduction de la pauvreté pour la période 2007-2011 a comme première proposition dans le domaine du « genre et économie » « l'amélioration de la visibilité économique de la femme » (CSCRIP (2006), p. 69).

de genre entre générations. La cinquième partie évalue le coût en termes de croissance perdue des inégalités de genre. La dernière partie, enfin, tire un nombre restreint de conclusions quant à la permanence de contraintes liées aux inégalités de genre et discute brièvement les avancées du nouveau Code des personnes et de la famille à la lumière de notre analyse.

2. La situation du genre au travers des lunettes des indicateurs internationaux

Le Mali ne va pas atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement sur l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3). Cet objectif cible l'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard. En plus des indicateurs sur l'éducation primaire, secondaire et supérieure, l'objectif d'égalité de genre (OMD 3) s'appuie sur un indicateur de l'emploi (la proportion de femmes parmi les salariés hors agriculture) et la représentation politique (la proportion de sièges occupés par les femmes au parlement). Le sort du Mali est partagé par environ la moitié des pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels l'objectif d'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes a peu de chances d'être atteint³. Cet échec programmé pose bien sûr la question de la situation des femmes au Mali, surtout dans les domaines où nos connaissances sont insuffisantes, comme la place des femmes dans l'économie.

DANS LE GROUPE DES PAYS À DÉVELOPPEMENT HUMAIN FAIBLE

Le Mali connaît des inégalités de genre persistantes qui le confinent parmi les pays les moins bien classés dans les comparaisons internationales. Selon l'estimation la plus récente, pour l'année 2007, de l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH), le Mali occupe la 153^{ème} place sur 155 pays classés⁴. L'ISDH est un indicateur synthétique qui prend en compte les mêmes aspects que l'indicateur de développement humain (IDH) mais intègre en plus les inégalités entre les hommes et les femmes. Les revenus, l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation des adultes et le taux de scolarisation sont les aspects pris en considération dans le calcul des deux indicateurs⁵. La prise en compte des différences de genre conduit à un constat légèrement plus sombre du développement humain du Mali. En effet, l'intégration des différences entre les femmes et les hommes fait baisser la valeur absolue de l'indicateur de développement humain, la valeur de l'ISDH représentant 95 % de celle de l'IDH. Ensuite, le classement du Mali en termes d'ISDH est moins bon que celui en termes d'IDH

3 Abu-Ghaida et Klasen (2004), p. 1084.

4 PNUD (2009), tableau J, pp. 199-203

5 L'IDH est la simple moyenne de trois indicateurs : l'indicateur d'espérance de vie, l'indicateur combiné d'alphabétisation des adultes et de scolarisation (primaire, secondaire et supérieur) et l'indicateur de PIB par habitant (en termes de parité du pouvoir d'achat). Chaque indicateur est exprimé sous la forme d'une valeur comprise entre 0 et 1. L'ISDH ajuste l'IDH pour tenir compte des inégalités entre les hommes et les femmes. Plus les inégalités de genre sont grandes plus la valeur de l'indicateur en question entrant dans le calcul de l'ISDH sera pénalisée à la baisse. Par exemple, de fortes inégalités de genre dans l'accès à l'éducation vont diminuer la valeur de l'indicateur d'éducation et indirectement l'ISDH. Pour une présentation de la méthode de calcul de l'IDH et de l'ISDH, voir le site du PNUD (<http://www.hdr.undp.org/fr/statistiques/nt1>).

(153ème place sur 155 pays pour l'ISDH contre 178ème place sur 182 pays pour l>IDH).

Les indicateurs IDH et ISDH sont calculés régulièrement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ce qui permet de se faire une idée du rôle des capacités dans le développement relatif des pays et aussi de saisir en quoi la prise en compte des capacités modifie les évaluations qui s'appuient sur le seul PIB par habitant⁶. Un classement sur la seule base du PIB par habitant pour l'année 2007 fait gagner 16 places au Mali comparé au classement IDH, ce qui suggère que la prise en compte des capacités socio-économiques conduit à un constat plus sombre du développement potentiel du Mali. Le pays connaît un déficit social, encore un peu plus grand quand on prend en considération les inégalités de genre.

Le PNUD calcule un autre indice, l'indicateur de participation des femmes (IPF), dont l'objectif est d'évaluer la participation des femmes aux décisions politiques et économiques (en dehors du ménage). Malheureusement, il n'existe pas encore d'estimation de l'IPF pour le Mali en raison de l'absence de données statistiques fiables sur la participation des femmes aux décisions économiques et politiques. Le seul indicateur disponible, et très partiel, sur la participation des femmes est le nombre de sièges occupés par les femmes à l'Assemblée nationale. Au Mali, seulement 10 % du nombre total de sièges étaient occupés par des femmes en 2008.

APPRÉHENDER EN AMONT LE RÔLE DES INSTITUTIONS ET DES COUTUMES

La première génération d'indicateur de genre a été critiquée par plusieurs auteurs en raison de son intérêt exclusif pour la situation actuelle des femmes et de la non prise en compte des institutions et des coutumes qui déterminent et régissent la place des femmes dans la société (code de la famille, structure familiale, etc.)⁷. C'est pour combler ces lacunes qu'un nouvel indicateur, l'indicateur des institutions sociales et du genre (IISG), a été conçu par l'OCDE.⁸ Le nouvel indicateur met l'accent sur les lois, formelles et informelles, ainsi que les normes et coutumes qui contribuent à créer et maintenir en l'état les inégalités de genre dans la société. Cinq dimensions (institutions sociales) sont prises en considération : 1) certains aspects du code la famille (autorité parentale, droits de succession et légalisation de la polygamie) ; 2) les libertés civiles (liberté de mouvement et liberté vestimentaire des femmes) ; 3) l'intégrité physique (existence de lois contre la violence conjugale, fréquence des mutilations sexuelles féminines) ; 4) la préférence pour les

6 Le concept de capacité a été introduit par Amartya Sen pour appréhender cette dimension du développement qui en plus des champs de l'économie, de l'éducation, de la santé, recouvre les possibilités de participer à la vie politique et sociale. Cet élargissement du concept de développement a des implications plus importantes pour les femmes que pour les hommes car historiquement les capacités des femmes à participer à la vie sociale ont été plus limitées que celles des hommes. Les inégalités de capacités entre hommes et femmes se retrouvent dans des domaines aussi variés que l'éducation, la santé et les droits (foncier, succession, etc.). Sur le concept de capacité, voir Sen (1999).

7 Voir par exemple Morisson et Jütting (2005) et Klasen (2006a).

8 Pour une présentation, voir Branisa *et al.* (2009) et OECD (2010), pp. 13-17.

fil ; et 5) les droits de propriété (accès des femmes au foncier agricole, accès des femmes au crédit, accès des femmes à la propriété non agricole). Pour chaque dimension, un indicateur allant de 0 à 1 est calculé à partir d'une base de données élaborée par l'OCDE.⁹ Ces indicateurs servent ensuite à calculer un indice synthétique, l'IISG, qui est la somme non-pondérée du carré des indicateurs. L'absence de pondération signifie que l'indicateur synthétique attribue à chaque dimension la même importance. Une autre propriété importante de l'indicateur synthétique concerne la compensation partielle entre les dimensions ; par exemple, un bon indicateur d'intégrité physique ne peut compenser qu'en partie un mauvais indicateur de libertés civiles.

L'indicateur synthétique a été calculé pour 102 pays (hors OCDE) pour lesquels des données statistiques sont disponibles. Le Mali occupe la 99^{ème} place du classement juste devant la Sierra Leone, l'Afghanistan et le Soudan. Le détail des cinq sous-indicateurs donne une position du Mali plus mitigée : 112^{ème} place sur 112 pays pour ce qui est du code de la famille ; 114^{ème} sur 114 pays pour ce qui est de l'intégrité physique ; mais 58^{ème} sur 122 pays pour ce qui est des droits de propriété ; première place (partagée avec 83 autres pays) sur 123 pays pour ce qui est des libertés civiles ; et première place (partagée avec 88 autres pays) sur 122 pays pour ce qui est de la préférence pour les fils.

DES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES MAIS DISCUTABLES !

Les deux familles d'indicateurs, ISDH et IISG, donnent une représentation complémentaire des inégalités de genre et de la position des femmes dans la société malienne, comparées à celles des autres pays en voie de développement. Elles s'accordent pour placer le Mali parmi les pays où les inégalités de genre sont les plus marquantes. L'avantage de l'IISG est qu'il permet de dépasser l'approche en termes de résultats (par exemple l'accès à l'éducation selon le genre) et de mieux appréhender les dimensions et les mesures les plus à même d'améliorer la situation des femmes. Dans le cas du Mali cela concerne deux des cinq dimensions incluses dans l'IISG: le code de la famille et l'intégrité physique¹⁰.

L'IISG souffre cependant de certaines insuffisances. La première tient aux difficultés de quantifier les institutions sociales et les coutumes. La deuxième tient à l'absence de pondération dans le calcul de l'indice synthétique. À l'évidence le rôle respectif de chaque dimension diffère selon le pays et selon la période étudiée, ce qui rend bien sûr problématique la comparaison entre les pays. L'insuffisance la plus importante, cependant, tient au côté ad hoc et statique du choix des facteurs déterminants des inégalités de genre. Seule une analyse plus approfondie au niveau des pays peut permettre d'appréhender les interactions entre les institutions sociales et les coutumes et la dynamique des inégalités de genre.

⁹ La base de données est disponible sur le site de l'OCDE (www.oecd.org/dev/gender/gid).

¹⁰ Il est utile d'indiquer que le calcul de l'IISG se base sur le Code du mariage et de la tutelle qui date de 1962 (Loi No. 62-17 AN-RM du 3 février 1962). Un nouveau Code des personnes et de la famille est en discussion actuellement au Mali.

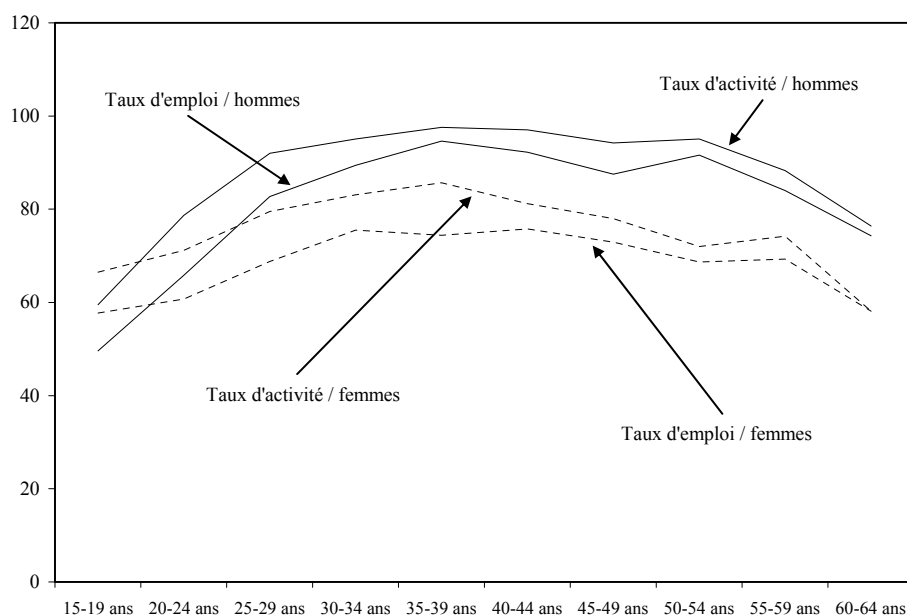
3. Division du travail et genre

Les inégalités de genre dans la sphère économique et professionnelle sont en grande partie le produit de la division sexuée du travail. Cette dernière reflète les décisions des hommes et des femmes qui, séparément ou ensemble au sein du ménage, répartissent différemment leurs temps de travail entre activités économiques (marchandes et non marchandes) et domestiques. Une conséquence de ces choix est que les hommes ont plus souvent que les femmes un travail, au sens conventionnel du terme, et que les femmes consacrent une partie plus importante de leur temps à des activités domestiques. Cette répartition n'est pas immuable et varie dans l'espace et au cours du temps. Le développement économique influe fortement sur le taux d'emploi féminin (la proportion des femmes qui travaillent) mais modérément sur celui des hommes.

L'augmentation du revenu par habitant et l'urbanisation se traduisent généralement dans un premier temps par une diminution importante du taux d'emploi féminin, les femmes arbitrèrent en faveur du travail domestique et les hommes en faveur d'activités économiques. Cela est particulièrement vrai dans les économies où le secteur agricole, dominé par les exploitations familiales, occupe une place importante mais décroissante.

Dans un second temps, cependant, la croissance économique, l'augmentation du niveau d'éducation (primaire et surtout secondaire) et l'urbanisation se traduisent par la multiplication des emplois, des emplois plus qualifiés et une progression du taux d'emploi des femmes. Il est habituel de parler d'une fonction en forme de U pour caractériser l'évolution de la relation entre développement économique et taux d'activité (et d'emploi) des femmes¹¹. C'est surtout dans ce second temps que le développement économique contribue à la réduction des inégalités économiques de genre. Il existe des spécificités nationales, toutefois, d'ordre historique, culturel et religieux qui influent également sur la relation entre développement économique et taux d'activité des femmes et sur le point de retournement de la relation en U.

Pour illustrer les différences de genre dans l'accès au travail au Mali, le graphique 1 reproduit les taux d'emploi et les taux d'activité pour la population en âge de travailler en 2007. La différence entre les deux taux correspond au taux de chômage. Comme dans la majeure partie des pays, les hommes connaissent des taux d'emploi plus élevés que les femmes. Plus de huit hommes sur dix de 25 à 60 ans sont engagés dans des activités économiques contre 6-7 femmes sur dix de la même tranche d'âge. On retrouve des différences du même ordre de grandeur quand la comparaison s'appuie sur les taux d'activité. Seules les jeunes filles de 15-19 ans connaissent un taux d'emploi supérieur à celui des jeunes hommes du même âge.

Graphique 1 : Taux d'activité et taux d'emploi selon le sexe et l'âge, 2007 (en %)

Note : Le taux d'emploi est la proportion de la population active occupée par classe d'âge. Le taux d'activité est la proportion de la population active (occupée ou au chômage) par classe d'âge.

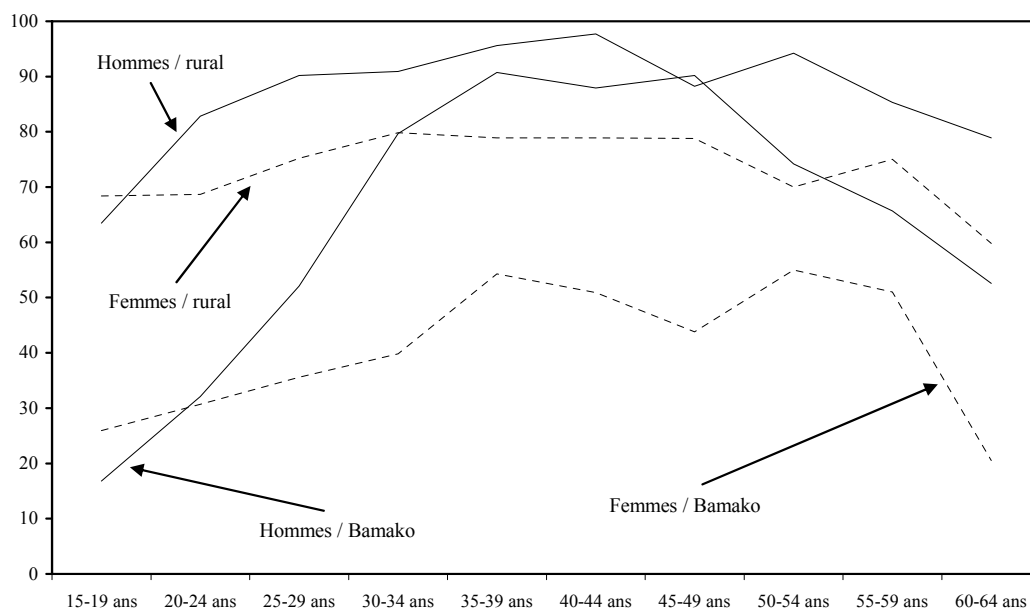
Source des données : EPAM 2007.

Un autre trait marquant du graphique 1 concerne les plus faibles taux d'emploi (et d'activité) pour les adolescents et les jeunes adultes (la tranche d'âge des 15-24 ans) et ceux des plus de 55 ans, comparés à ceux des classes d'âge intermédiaires. Le profil en U renversé est plus prononcé pour les hommes que pour les femmes en raison, entre autres, de différences de genre dans l'accès à l'éducation, secondaire et supérieure. Enfin, on peut observer un taux de chômage plus élevé pour les adolescents et les jeunes adultes que pour les plus de 40 ans, indépendamment du sexe.

GRANDES DISPARITÉS DANS L'ESPACE

Les fortes disparités observées dans l'espace au Mali confirment l'impact différencié du développement économique sur l'accès à l'emploi des femmes et des hommes. En fait, les facteurs mis en avant pour expliquer les changements dans les taux d'activité (et d'emploi) au cours du temps (le profil en U) expliquent aussi les variations régionales et les disparités entre les taux d'emploi rural et urbain. Le revenu par habitant comme le niveau d'éducation sont nettement plus élevés à Bamako qu'en milieu rural. On observe aussi de fortes différences en termes d'accès au système scolaire et de statut matrimonial. A priori, tous ces facteurs influent sur les taux d'emploi, et plus sur ceux des femmes que ceux des hommes.

Graphique 2: Taux d'emploi (%) selon le sexe, le lieu de résidence et l'âge, 2007.



Source des données : EPAM 2007.

Le développement économique, plus palpable à Bamako, et l'urbanisation se sont traduits par une forte baisse du taux d'emploi des femmes à Bamako, avec pour conséquence de considérables disparités entre la situation au travail des femmes à Bamako et en milieu rural (graphique 2). Le taux d'emploi des femmes dans les autres zones urbaines du Mali occupe une place intermédiaire (EPAM 2007, Tableau 9). La différence entre les taux d'emploi selon le milieu de résidence est beaucoup plus grande pour les femmes que pour les hommes, celui des hommes étant moins affecté par l'augmentation des revenus en milieu urbain. Les taux d'emploi des hommes sont aussi nettement supérieurs à ceux des femmes, à l'exception de la tranche d'âge des adolescents de 15 à 19 ans, en raison probablement de l'allongement de la scolarité et des différences dans l'accès à l'éducation des jeunes filles et des jeunes garçons.

En fait les différences entre les hommes et les femmes sont encore plus marquées si on raisonne en termes de quantité de travail marchand (nombre d'heures de travail). Le travail à temps partiel touche plus les femmes que les hommes. En effet, 20 % des femmes et 16 % des hommes ayant un emploi dans les entreprises privées informelles (neuf actifs occupés sur dix) travaillent moins de 25 heures par semaines. Le temps partiel féminin est plus fréquent en milieu urbain qu'en milieu rural : 54 % des femmes travaillant dans les entreprises privées informelles à Bamako travaillent moins de 25 heures par semaine contre 19 % des femmes travaillant en milieu rural. Les proportions pour les hommes sont de 47 % à Bamako et 16 % en milieu rural.

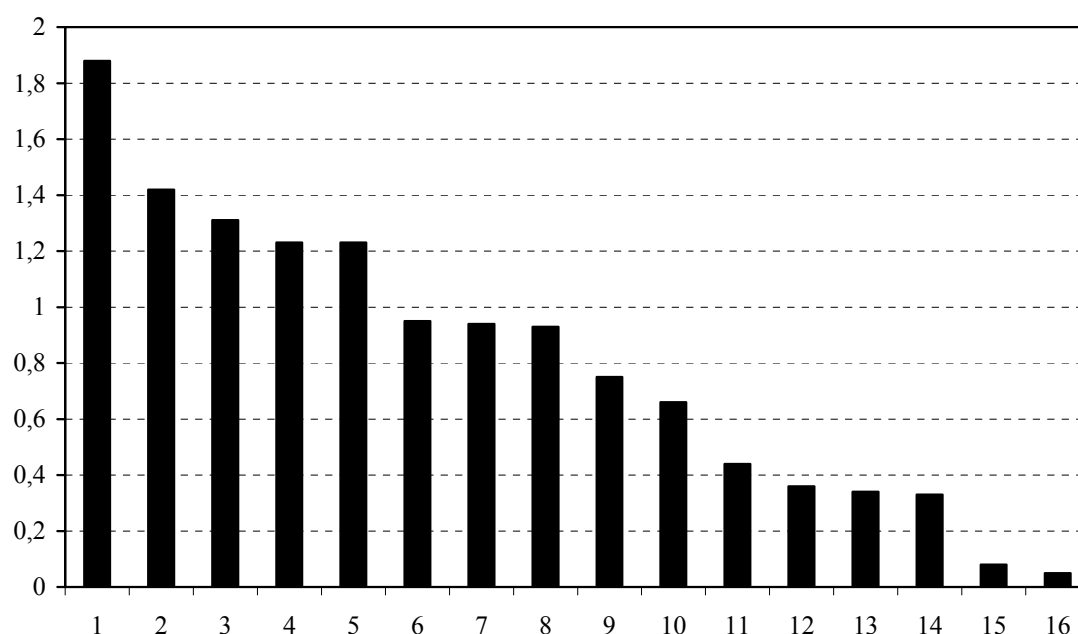
Le sous emploi est une caractéristique marquante du marché du travail malien. Une autre caractéristique concerne la forte proportion d'emplois précaires (ou irréguliers dans la terminologie de l'EPAM). En effet, les emplois irréguliers concernent 39 % des emplois des hommes de 15 à 64 ans et 37 % des emplois des femmes pour l'ensemble du Mali. Les différences de genre sont plus marquées à Bamako avec 31 % des emplois féminins et 18 % des emplois masculins qui sont classifiés comme irréguliers. Les emplois irréguliers sont plus courants en milieu

rural (en raison du calendrier des campagnes agricoles) et dans le secteur informel. Ils sont aussi plus fréquents parmi les plus jeunes (15-24 ans), en raison de la phase prolongée de tâtonnement qui caractérise l'entrée dans la vie active et des changements fréquents d'emploi.

FORTE SÉGRÉGATION HORIZONTALE

Un deuxième aspect de la division sexuée du travail concerne les inégalités dans la répartition des actifs féminins et masculins entre les secteurs économiques et à l'intérieur de ces secteurs entre les métiers et les positions. La première répartition renvoie au concept de ségrégation horizontale alors que la deuxième renvoie à celui de ségrégation verticale. Ces deux formes de ségrégation sont déterminantes pour la compréhension des inégalités de genre (rémunérations, conditions de travail, etc.).

Graphique 3 : Indice de spécialisation par genre des branches d'activités, 2007.



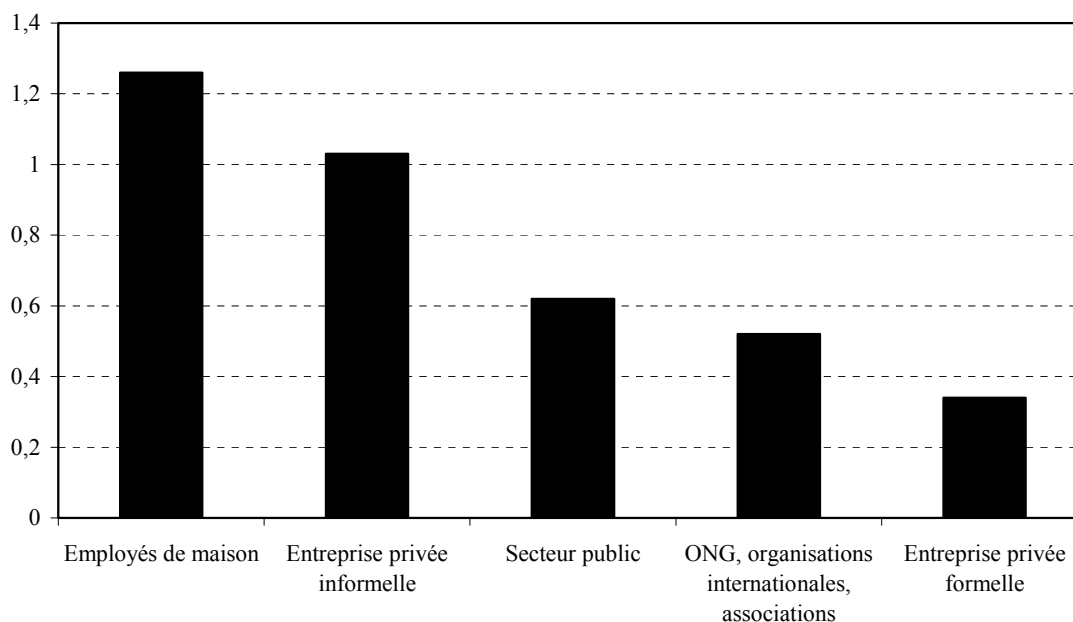
Branches d'activité (avec la part de l'emploi féminin total entre parenthèses): 1: activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique (7,2 %); 2: hôtels et restaurants (0,6 %); 3: commerce et réparation de véhicules automobiles et d'articles (20,2 %); 4: activités de fabrication (10,6 %); 5: production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (0,1 %); 6: activités financières (0,1 %); 7: activités extractives (1,8 %); 8: agriculture, élevage, chasse et sylviculture (56,7 %); 9: activités à caractère collectif ou personnel (0,6 %); 10: activités de santé et d'action sociale (0,4 %); 11: administration publique (0,5 %); 12: éducation (0,5 %); 13: immobilier, locations et services aux entreprises (0,2 %); 14: pêche, pisciculture et aquaculture (0,4 %); 15: transport, activités des auxiliaires de transport et communications (0,1 %); 16: construction (0,1 %).

Note: L'indice de spécialisation par genre est calculé en divisant la part de l'emploi féminin dans l'emploi d'une branche d'activité par celle de l'emploi féminin dans l'emploi total de l'économie. Un indice supérieur à 1 indique une surreprésentation des femmes dans la branche d'activité et inférieur à 1 une sous-représentation. L'indice varie entre 2 quand tous les emplois d'une branche sont occupés par des femmes et 0 quand tous les emplois sont occupés par des hommes.

Source des données : EPAM 2007.

Au Mali, la majorité de la population occupée féminine est concentrée dans quatre secteurs d'activités: l'agriculture et l'élevage, le commerce, les activités de fabrication et les activités des ménages (voir le Graphique 3). Plus de neuf femmes sur dix (95 %) travaillent dans ces branches d'activités, ce qui illustre bien la forte ségrégation horizontale sur le marché du travail malien. Le Graphique 4 indique le degré de spécialisation selon le genre des secteurs d'activités, indépendamment de leur importance dans l'emploi féminin total. Deux branches, les activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique et les hôtels et restaurants, sont fortement féminisées avec une proportion de femmes nettement supérieure à la moyenne nationale. D'autres branches, à l'inverse, sont très fortement masculinisées, à l'instar des secteurs de la construction, des transports, de la pêche, de l'immobilier, de l'éducation et de l'administration publique.

Graphique 4 : Indice de spécialisation par genre selon le secteur institutionnel, 2007.



Notes: L'indice de spécialisation par genre est calculé en divisant la part de l'emploi féminin dans l'emploi d'un secteur par celle de l'emploi féminin dans l'emploi total dans l'économie. Un indice supérieur à 1 indique une surreprésentation des femmes dans le secteur et inférieur à 1 une sous-représentation. L'indice varie entre 2 quand tous les emplois d'un secteur sont occupés par des femmes et 0 quand tous les emplois sont occupés par des hommes.

Répartition de l'emploi féminin (en %) : employés de maison (5,1 %), entreprise privée informelle (90,7 %), secteur public (2,9 %), ONG, organisations internationales, associations (1,1 %), entreprise privée formelle (0,3 %).

Source des données : EPAM 2007.

Dans la majeure partie des branches d'activités, la production est le fait d'entreprises privée, formelles ou informelles. Pour l'ensemble du pays, pas moins de 88 % des actifs occupés travaillent dans des entreprises privées contre 4,5 % dans l'administration publique et les entreprises publiques et parapubliques. Les femmes sont sur-représentées dans le

secteur du personnel de maison mais à parité avec les hommes dans les entreprises privées informelles (qui emploient 91 % des femmes actives et 90 % des hommes actifs)¹². Elles sont par contre sous-représentées dans le secteur public, les ONG et les organisations internationales et associatives. La sous-représentation des femmes est encore plus évidente dans les entreprises privées formelles qui n'emploient qu'une part infime de la main d'œuvre féminine (voir le Graphique 4).

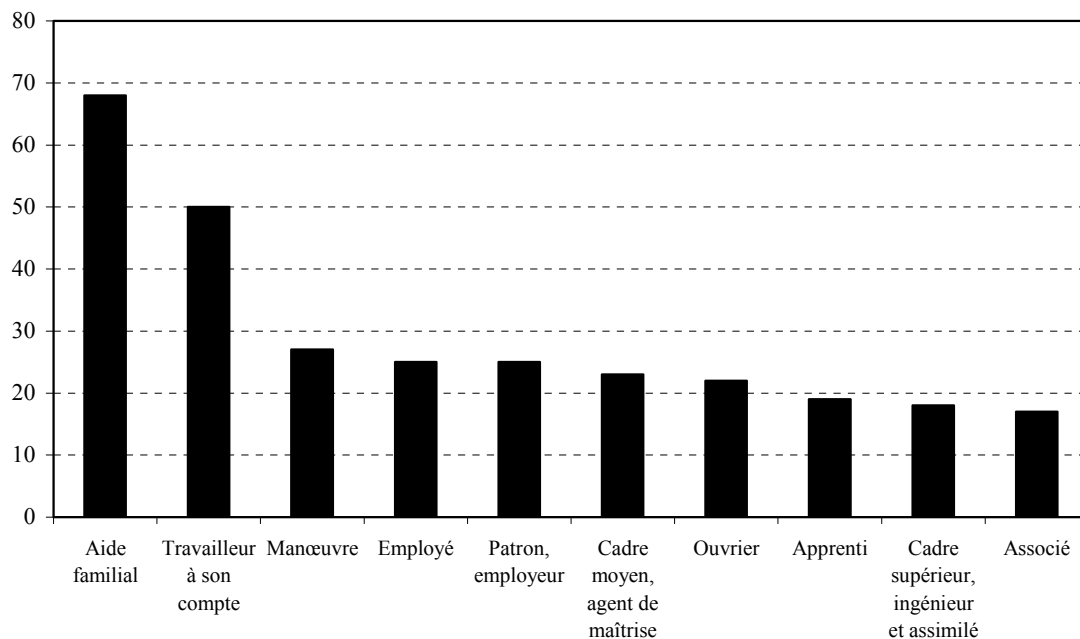
DOUBLÉE D'UNE FORTE SÉGRÉGATION VERTICALE

La ségrégation horizontale se double d'une ségrégation verticale, avec les femmes de moins en moins nombreuses au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des métiers et la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles. Cela est bien illustré par le graphique 5. Alors que les femmes représentent 68 % des emplois d'aide familiale et 50 % des travailleurs à leur compte, elles ne sont plus que 23 % des cadres moyens et agents de maîtrise et seulement 18 % des cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés. Plus de neuf femmes sur dix (93 %) travaillent comme aide familial ou travailleur à son compte (le plus souvent dans le secteur informel), ce qui souligne bien le faible niveau de qualification des emplois occupés par la majorité des maliennes. Le graphique 5 indique aussi que les femmes sont sous-représentées dans les emplois peu qualifiés (manœuvres ou employés) et les emplois d'ouvriers.

Le graphique 5 illustre le degré de ségrégation verticale par métier pour toutes les femmes au travail. Une analyse plus fine en fonction des tranches d'âge suggère, cependant, que le degré de ségrégation verticale est moins prononcé pour les jeunes femmes, ce qui peut être annonciateur de changements à venir. Par exemple, les jeunes femmes de 15 à 24 ans représentent plus de la moitié (56 %) des jeunes de cette tranche d'âge ayant un emploi dans l'administration et les entreprises publiques alors que les femmes de 25-64 ans ne représentent que 29 % des emplois dans le même secteur (EPAM 2007, tableau 8).

12 L'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) de 2003 parvient à des estimations moins élevées de l'emploi informel, soit 86 % des actifs féminins et 81 % des actifs masculins (Doumbia Gakou et Kuépié (2008), p. 70). La différence avec les estimations de l'EPAM 2007 s'explique essentiellement par la prise en compte des actifs au chômage dans les calculs qui utilisent l'ELIM 2003.

Graphique 5 : Ségrégation verticale (% de femmes) par métier en ordre décroissant, 2007.



Note : La ségrégation verticale (mesurée sur l'axe vertical) est le pourcentage de femmes dans chaque catégorie socioprofessionnelle.

Répartition de l'emploi féminin (en %) : aide familial (35,6 %), travailleur à son compte (57,9 %), manœuvre (0,7 %), employé (1,2 %), patron et employeur (0,3 %), cadre moyen et agent de maîtrise (1,1 %), ouvrier (0,6 %), apprenti (0,5 %), cadre supérieur, ingénieur et assimilé (0,3 %), associé (1,9 %).

Source des données : EPAM 2007.

DIVISION DU TRAVAIL AU SEIN DU MÉNAGE

La grande majorité de la population active au Mali travaille dans des entreprises individuelles ou des ménages privés. Une partie importante de ces unités de production appartient au secteur informel. Le rôle prédominant de cette forme d'emploi signifie qu'une grande partie des activités économiques incluses dans les comptes nationaux (et le PIB) s'effectue dans le cadre des ménages, c'est-à-dire en tant que "production non marchande" par ses membres (hommes, femmes et enfants). Souvent, ceux qui exercent ces activités rentrent dans la catégorie des travailleurs non rémunérés et des aides familiales. Les données des graphiques 4 et 5 indiquent que les femmes sont fortement sur-représentées dans ce type d'emploi au Mali. Pourtant toutes les activités de production réalisées dans le cadre du ménage par ses membres ne sont pas enregistrées et comptabilisées dans les comptes nationaux¹³. Au Mali, comme dans les autres pays, cela concerne par exemple la cuisine, le ménage, le pilage du mil, les soins apportés aux enfants, la prise en charge des malades et des personnes âgées, etc. Ces activités de production domestiques, qu'on regroupe dans ce qu'on appelle le produit domestique brut (*Gross Household Product*), contribuent également au

¹³ Pour une analyse approfondie des activités comprises et non comprises dans les comptes nationaux et le PIB, voir Charmes (2005), pp. 263-267, et Charmes (2006), pp. 40-44.

bien-être des membres du ménage. D'après les recommandations récentes et la révision de 1993 du Système des Comptes Nationaux des Nations Unies, ces activités se doivent d'être quantifiées et comptabilisées dans des comptes satellites de la production domestique, complétant ainsi les comptes nationaux traditionnels¹⁴.

Toute analyse des activités de production des ménages au Mali et de leur répartition entre hommes et femmes doit prendre en compte les activités comptabilisées comme celles non comptabilisées dans les comptes nationaux. Le meilleur moyen de prendre la mesure de ces activités est l'utilisation d'enquêtes budget-temps, qui analysent dans le détail comment les hommes et les femmes répartissent leur temps entre différentes activités (travail marchand et non marchand, tâches ménagères, loisirs, études, repos, etc.)¹⁵. Cela rejoint les préconisations du rapport Stiglitz sur l'amélioration de la mesure statistique des performances économiques et du progrès social¹⁶. En effet, une de ses recommandations (la cinquième sur l'élargissement des indicateurs de revenus aux activités non marchandes) concerne l'importance d'une collecte « d'informations sur l'emploi du temps des personnes qui soient comparables d'une année et d'un pays à l'autre. A cela doit venir s'ajouter la prise en compte globale et périodique des activités domestiques comme comptes satellites de la comptabilité nationale de base »¹⁷. Il existe des enquêtes de budget-temps avec une dimension genre pour un petit nombre de pays africains¹⁸.

Une enquête budget-temps, l'enquête malienne sur l'utilisation du temps (EMUT 2008) a été faite au Mali du 4 juin au 21 juillet 2008¹⁹. L'EMUT a été faite au début de la saison agricole, ce qui a pu conduire à une sous estimation des activités agricoles en milieu rural. Une autre difficulté soulevée dans le rapport de l'INSTAT tient au fait que les individus enquêtés, en particulier en milieu rural, ont une notion approximative du temps et rencontrent des difficultés à se rappeler l'utilisation du temps au cours de la journée écoulée (qui fait l'objet de l'enquête). Le tableau 1 reproduit des données de l'EMUT sur l'allocation du temps en fonction du genre, du milieu de résidence et de la tranche d'âge²⁰.

Les données pour les 15 à 49 ans, la tranche d'âge avec les taux d'activité et d'emploi les plus élevés, illustrent bien le sous emploi urbain au Mali. L'enquête budget-temps ayant été faite au début de la saison

14 Les comptes satellites peuvent comprendre des comptes nationaux d'utilisation du temps (National Time Accounts) et/ou des comptes nationaux satellites de production domestique (National Satellite Accounts of Household Production). Pour une discussion de ces différents comptes satellites, voir par exemple Latigo et Neijwa (2005).

15 Pour une présentation des enquêtes budget-temps, voir Nations Unies (2008). L'apport de ces enquêtes à l'analyse de la pauvreté en Afrique est discuté dans Blackden et Wodon (2006) et Kes et Swaminathan (2006).

16 Stiglitz et al. (2009).

17 Ibid., pp. 43-44.

18 A ce jour ce genre d'enquête existe pour l'Afrique du Sud, le Bénin, le Ghana, Madagascar, le Mali, Maurice et le Nigéria. La Commission Économique pour l'Afrique (CEA) a pris récemment des initiatives pour lancer des enquêtes budget-temps dans plusieurs autres pays africains (Latigo et Neijwa (2005), p. 5). Pour un résumé des enquêtes budget-temps entreprises en Afrique avec le soutien des Nations Unies, voir Charmes (2006).

19 Sur la division sexuée du travail au sein des ménages, il existe aussi des études qualitatives sur différentes régions et groupes ethniques. Voir par exemple l'étude de Chantal Rondeau (1994) sur la division sexuée du travail chez les Dogon (pp. 230-233).

20 Pour une présentation de l'EMUT 2008 et des problèmes méthodologiques, voir INSTAT (2010) (pp. 9-15). Seule la réalisation d'enquêtes budget-temps à intervalle régulier peut permettre d'appréhender l'allocation du temps au cours de l'année et dans l'espace et les changements dans cette allocation.

agricole, les données pour le monde rural ont tendance à sous estimer le temps consacré aux activités économiques et ne peuvent dès lors être utilisées pour illustrer le sous emploi en milieu rural. En milieu urbain, les femmes et les hommes consacrent respectivement 3,8 et 6,2 heures par jour à des activités économiques, majoritairement de marché. On retrouve des données du même ordre de grandeur pour la tranche d'âge des 50 à 65 ans.

Un deuxième trait marquant des données du Tableau 1 concerne la grande différence entre le temps total de travail des femmes et des hommes. La différence est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain, indépendamment de la tranche d'âge. Par exemple, le temps de travail total en milieu rural pour la tranche d'âge des 15-49 ans est de 10,1 heures pour les femmes contre 6,3 heures pour les hommes alors qu'en milieu urbain il est respectivement de 8,7 et 6,8 heures. Ces différences reflètent essentiellement les énormes disparités de genre constatées dans la répartition des tâches domestiques (préparation des repas, entretien de la maison, lavage, vaisselle, prise en charge des enfants et des personnes âgées, etc.). Les femmes de 15-49 ans consacrent environ 5 heures par jour à ce genre d'activités, en milieu rural comme en milieu urbain, contre seulement environ 0,5 heures pour les hommes. Les conséquences pour les femmes maliennes sont des taux d'activité et d'emploi plus faibles, une plus grande dépendance vis-à-vis des revenus des hommes et moins de temps à consacrer aux activités autres que le travail, entre autres les loisirs et les activités sociales. Les disparités de genre quant aux activités domestiques sont moins prononcées pour les 50-65 ans, en raison de la forte diminution du temps des femmes consacré à s'occuper des enfants.

Une conséquence de cette répartition très inégale des activités domestiques est une participation des femmes aux activités économiques comptabilisées dans les comptes nationaux moins importante que pour les hommes. En milieu urbain, les femmes de 15 à 49 ans consacrent 3,8 heures de leur journée aux activités économiques (SCN) contre 6,2 heures pour les hommes de la même tranche d'âge. Le contraste entre les femmes et les hommes est moins grand en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces activités économiques (SCN) sont aussi inégalement réparties entre celles effectuées dans le cadre du marché et celles hors marché. En milieu rural, contrairement à ce qu'on peut observer en milieu urbain, les activités économiques hors marché constituent la majeure partie des activités économiques des hommes comme des femmes. Mais les femmes consacrent plus de temps aux activités hors marché comme le portage de l'eau et du bois, le filage et tissage ou le pilage alors que les hommes consacrent plus de temps aux activités hors marché comme l'agriculture, la chasse et la construction. On retrouve cette même répartition des activités hors marché en milieu rural pour les tranches d'âge des 6 à 14 ans et des 50 à 65 ans.

Tableau 1 : Emploi du temps selon le genre, le milieu de résidence et la tranche d'âge (heures par personne par jour) en 2008.

Activités	6 à 14 ans				15 à 49 ans				50 à 65 ans			
	Rural		Urbain		Rural		Urbain		Rural		Urbain	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Activité économique (SCN)	3,7	4,3	1,4	1,9	4,8	5,9	3,8	6,2	4,7	5,1	4,2	5,5
dont hors marché	2,5	2,1	0,8	1,0	3,0	3,5	1,1	1,5	3,0	3,2	0,9	1,5
- portage de l'eau	0,6	0,1	0,2	0	0,7	0,1	0,2	0	0,4	0	0,1	0
- portage du bois	0,2	0,1	0	0	0,3	0,1	0,1	0	0,2	0	0,1	0
- agriculture	0,3	0,8	0,1	0,2	0,4	1,2	0,1	0,5	0,3	1,5	0,2	0,7
- élevage	0,1	0,1	0	0	0,0	0,1	0	0	0	0,1	0	0
Activité domestique (hors SCN)	2,3	0,1	2,0	0,3	5,3	0,4	4,9	0,6	2,9	0,4	1,9	0,3
Total temps de travail	6,0	4,4	3,4	2,2	10,1	6,3	8,7	6,8	7,6	5,5	6,1	5,8
Étude	1,5	1,9	2,2	3,3	0,1	0,3	0,2	0,2	0	0	0	0
Activités sociales	0,6	0,7	0,5	0,5	1,5	2,0	1,9	2,2	1,9	2,8	2,6	2,9
Loisirs	2,3	3,4	4,1	5,0	0,8	2,4	1,6	3,1	0,8	1,7	1,9	2,8
Déplacements	0,7	1,0	0,7	1,0	0,6	1,2	0,6	1,0	0,7	1,2	0,6	1,2
Sommeil, repas, repos	12,1	11,7	12,1	11,4	12,1	11,7	12,1	11,4	12,0	11,5	12,0	9,6

Note : SCN : système des comptes nationaux.

Source des données : EMUT 2008.

Un aspect particulièrement intéressant, du point de vue du développement économique à plus long terme, concerne les différences constatées dans l'utilisation du temps de la tranche d'âge des 6 à 14 ans. Les jeunes filles consacrent une part importante de leur journée aux tâches domestiques, 2 heures ou plus, contre seulement 0,1-0,3 heures pour les jeunes garçons. En plus des tâches domestiques traditionnelles, les jeunes filles des milieux ruraux consacrent 0,6 heures par jour à la corvée d'eau et 0,2 heures à celle du bois (contre 0,1 heures pour chaque activité pour les jeunes garçons). Ce temps passé au portage de l'eau constitue une part non négligeable des activités des jeunes filles en milieu rural et tout nouvel investissement ou toute amélioration des infrastructures d'alimentation en eau potable qui réduit ce temps libère autant de temps pour les autres activités. Comme l'illustrent bien les données du tableau 1, la plus grande charge de travail domestique des jeunes filles (y compris celle comptabilisée dans les comptes nationaux) implique aussi qu'il leur reste moins de temps qu'aux jeunes garçons à consacrer à l'éducation et autres investissements en capital humain, aux loisirs et aux activités économiques de marché.

4. Inégalités de rémunération et genre

Les femmes maliennes sont concentrées dans un petit nombre de branches d'activités (agriculture, commerce et services aux ménages), appartenant majoritairement au secteur privé informel, et dans les catégories socioprofessionnelles d'aide familial et de travailleur à son compte. Elles travaillent aussi plus souvent que les hommes à temps partiel. Un dénominateur commun aux branches d'activités et aux métiers majoritairement féminins est le bas niveau de qualification requis pour y exercer. Cette division sexuée du travail, horizontale comme verticale, influe fortement sur les rémunérations des hommes et des femmes et les inégalités économiques de genre. D'autres facteurs, comme le niveau de formation, l'expérience, la taille des entreprises, la représentation des femmes dans les organisations syndicales ou les pratiques discriminatoires des employeurs, contribuent aussi à modeler les inégalités de rémunérations de genre.

FAIBLES RÉMUNÉRATIONS FÉMININES

Une première illustration de ces inégalités de genre concerne la répartition des rémunérations entre hommes et femmes à l'intérieur des branches d'activités (tableau 2). Trois branches, l'agriculture, le commerce et les activités de fabrication, emploient 88 % des femmes actives. La proportion de femmes travaillant dans ces trois branches d'activités avec une rémunération inférieure au revenu minimum officiel allait de 68 à 88 % en 2007. Le SMIG était de 28 639 FCFA en 2007. La proportion des hommes rémunérés en dessous du SMIG dans les mêmes branches était nettement moins élevée, entre 30 et 43 %. Les bas et très bas salaires touchent ainsi beaucoup plus les femmes que les hommes. Les hauts salaires sont beaucoup plus souvent le « privilège » des hommes. Alors que la proportion des hauts salaires, supérieurs à 75 000 FCFA, concernaient de 2 à 6 % des femmes dans ces trois branches d'activités, ils concernaient entre 12 et 29 % des hommes.

Tableau 2 : Répartition des actifs occupés selon la rémunération mensuelle et la branche d'activité, 2007.

Branches d'activité	% emploi		Moins de 29 000 FCFA		Plus de 75 000 FCFA	
	fémnin	masculin	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agriculture, élevage, chasse, sylviculture	56,7	65,2	68 %	43 %	6 %	13 %
Commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles	20,2	10,6	73 %	30 %	5 %	29 %
Activités de fabrication	10,6	6,7	88 %	35 %	2 %	12 %
Activités des ménages / personnel domestique	7,2	0,5	62 %	75 %	3 %	0 %
Activités extractives	1,8	2,0	79 %	36 %	1 %	8 %
Hôtels, restaurants	0,6	0,2	78 %	36 %	6 %	31 %
Activités à caractère collectif ou personnel	0,6	0,5	77 %	19 %	6 %	34 %
Administration publique	0,5	1,8	0 %	8 %	73 %	53 %
Éducation	0,5	2,3	13 %	8 %	26 %	46 %
Pêche, pisciculture, aquaculture	0,4	2,0	24 %	31 %	12 %	13 %
Santé et action sociale	0,4	0,9	27 %	25 %	25 %	36 %
Immobilier, locations et service aux entreprises	0,2	0,9	55 %	27 %	9 %	28 %
Production, distribution d'électricité, d'eau et de gaz	0,1	0,1	0 %	0 %	100 %	64 %
Construction	0,1	3,0	100 %	25 %	0 %	26 %
Transports et communications	0,1	2,8	0 %	14 %	59 %	20 %
Activités financières	0,1	0,1	0 %	0 %	30 %	60 %
Total	100	100	70 %	37 %	5 %	18 %

Source des données : Enquête Permanente Auprès des Ménages 2007.

La proportion de femmes à faible ou très faible rémunération est beaucoup élevée que celle des hommes dans la plupart des autres branches d'activités. Les activités des ménages et la pêche (qui comprend aussi la pisciculture et l'aquaculture) représentent deux exceptions. La répartition des hauts salaires (plus de 75 000 FCFA) confirme les fortes inégalités de genre en faveur des hommes avec une proportion de hauts salaires plus élevée pour les hommes que pour les femmes dans 12 des 16 branches d'activités. Toutefois, deux exceptions sont à noter qui concernent des branches occupant une part non négligeable de la main d'œuvre, surtout masculine : l'administration publique et les transports et communications.

LE POIDS DE L'INFORMEL

La production de biens et services dans la plupart des branches d'activités est le fait d'entreprises privées informelles. Ces entreprises emploient 9 actifs sur dix, une proportion en augmentation²¹. Quelques 73 % des femmes travaillant dans ces entreprises ont une rémunération inférieure au salaire minimum, contre seulement 39 % des hommes (tableau 3). Seulement 5 % des femmes contre 15 % des hommes y perçoivent une rémunération supérieure à 75 000 FCFA. La répartition des bas et hauts revenus indique que l'éventail des rémunérations dans le secteur informel est plus ramassé pour les femmes que pour les hommes.

On observe le même genre d'inégalités de rémunérations dans les autres secteurs institutionnels, à l'exception du secteur privé formel. Ce secteur et le secteur public au sens large (administration et entreprises publiques et parapubliques) sont les seuls présentant une proportion de hauts salaires importante, pour les hommes mais aussi pour les femmes. Ce sont aussi les seuls secteurs où la législation du travail et les conventions collectives ont le plus de chances d'être appliquées.

21 En effet, les données de l'EPAM 2004 indiquent que les entreprises privées informelles employaient 85 % des actifs féminins et 78 % des actifs masculins en 2004, alors qu'en 2007 elles employaient 91 et 86 % des actifs féminins et masculins, respectivement.

Tableau 3 : Répartition des actifs occupés selon la rémunération mensuelle et le secteur institutionnel, 2007.

Secteur institutionnel	% emploi		Moins de 29 000 FCFA		Plus de 75 000 FCFA	
	féminin	masculin	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Mali						
Entreprise privée informelle	90,7	86,2	73 %	39 %	5 %	15 %
Employés de maison	5,1	3,0	54 %	37 %	4 %	11 %
Secteur public	2,9	6,4	30 %	8 %	26 %	44 %
ONG, associations, organisations internationales	1,1	3,0	67 %	40 %	6 %	29 %
Entreprise privée formelle	0,3	1,3	0 %	13 %	32 %	51 %
Total	100	100	70 %	37 %	5 %	18 %
Bamako						
Entreprise privée informelle	69,5	66,0	56 %	14 %	10 %	25 %
Employés de maison	13,6	2,3	84 %	38 %	5 %	9 %
Secteur public	12,4	18,5	16 %	9 %	49 %	64 %
ONG, associations, organisations internationales	1,6	3,3	23 %	37 %	57 %	14 %
Entreprise privée formelle	2,9	9,9	0 %	12 %	41 %	53 %
Total	100	100	52 %	19 %	16 %	34 %

Source des données : Enquête Permanente Auprès des Ménages 2007.

Les différences de rémunération de genre au sein des secteurs reflètent la forte ségrégation verticale caractérisée par des femmes de moins en moins nombreuses au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles et des postes. Une étude économétrique portant sur le secteur moderne malien en janvier 2001 (et incluant 134 entreprises) confirme le rôle déterminant de la ségrégation professionnelle dans les écarts de rémunération constatés entre les hommes et les femmes²². Elle indique aussi que les rémunérations des hommes et des femmes appartenant aux mêmes catégories professionnelles et travaillant dans le même genre d'entreprises (en termes de taille, secteur économique, etc.) sont en gros de même niveau. Les rémunérations relativement faibles des femmes tiennent au fait qu'elles n'atteignent pas les mêmes positions que les hommes pour diverses raisons. La même étude conclut que ce résultat est aussi valable pour la fonction publique où les écarts de salaire entre les hommes et les femmes reflètent essentiellement les différences dans la répartition des fonctionnaires masculins et féminins entre les grandes catégories hiérarchiques²³.

Pour illustrer la spécificité urbaine et la dynamique du changement au Mali, le tableau 3 indique aussi la répartition des actifs occupés selon la rémunération à Bamako. Le contraste avec l'ensemble du Mali est notable avec une moins grande concentration sectorielle des hommes comme des femmes à Bamako. Par exemple, la proportion des hommes travaillant dans le secteur public ou le secteur privé formel est entre trois et quatre fois plus élevée à Bamako. Cette moins grande concentration s'accompagne d'une proportion nettement plus faible de bas et très bas revenus et une proportion plus élevée de hauts revenus à Bamako. En 2007, 52 % des femmes actives à Bamako étaient rémunérées en dessous du salaire minimum contre 70 % pour l'ensemble du Mali ; 16 % percevaient des rémunérations supérieures à 75 000 FCFA à Bamako contre seulement 5 % pour l'ensemble du Mali. On observe le même type de contraste pour les rémunérations masculines. L'urbanisation se traduit ainsi par une amélioration des revenus des plus pauvres à l'exception, toutefois, des employés de maison, une population majoritairement féminine²⁴.

La ségrégation professionnelle des femmes est encore plus évidente en termes de catégories professionnelles. Plus de neuf femmes actives sur dix (93,5 % exactement) appartiennent aux catégories de travailleur à son compte et d'aide familial (voir Tableau 4). Ces deux occupations offrent peu de perspectives d'avancement et cantonnent les femmes dans des tâches mal rémunérées. Plus des deux tiers des femmes travaillant à leur compte, le plus souvent dans le secteur informel, ou comme aide familial ont une rémunération inférieure au revenu minimum officiel. La proportion de femmes à basse ou très basse rémunération varie selon la catégorie professionnelle, plutôt élevée dans les métiers de manœuvre, ouvrier et patron employeur et plus réduite dans les catégo-

22 Pour une présentation de l'étude, voir Meurs (2001), et Doumbia et Meurs (2003).

23 Doumbia et Meurs (2003), pp. 335-341.

24 Les résultats de l'Enquête 1-2-3 sur le secteur informel à Bamako en 2001-2002 confirment les fortes inégalités de genre dans le secteur informel. Selon cette enquête, le revenu moyen féminin représentait seulement 46 % du revenu moyen masculin (et le revenu médian des femmes 32 % de celui des hommes). Le niveau plus bas des revenus dans le commerce, où les femmes sont surreprésentées, et parmi les aides familiaux, un métier essentiellement féminin, explique en grande partie ces inégalités de genre dans le secteur informel à Bamako. Voir Brilleau et al. (2005a), pp. 72-73, et Brilleau et al. (2005b), pp. 56-57.

ries d'employé, apprenti et cadre supérieur. On retrouve le même genre d'inégalités salariales en défaveur des femmes parmi les hautes rémunérations. Toutefois, plus de la moitié des femmes appartenant aux catégories de cadre supérieur, ingénieur et assimilé (0,3 % des actifs féminins) et de cadre moyen et agent de maîtrise (1,1 % des femmes actives) ont des rémunérations supérieures à 75 000 FCFA. Ces deux catégories ont en commun qu'on les retrouve essentiellement dans le secteur formel de l'économie.

Tableau 4 : Répartition des actifs occupés selon la rémunération mensuelle et la catégorie socioprofessionnelle, 2007.

Catégorie socioprofessionnelle	% emploi		Moins de 29 000 FCFA		Plus de 75 000 FCFA	
	féminin	masculin	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Travailleur à son compte	57,9	58,5	77 %	38 %	4 %	19 %
Aide familial	35,6	16,8	58 %	40 %	6 %	6 %
Associé	1,9	9,2	71 %	48 %	0 %	8 %
Employé	1,2	3,7	48 %	24 %	9 %	23 %
Cadre moyen, agent de maîtrise	1,1	3,5	4 %	9 %	51 %	52 %
Manœuvre	0,7	1,9	67 %	50 %	0 %	2 %
Ouvrier	0,6	2,2	62 %	17 %	11 %	10 %
Apprenti	0,5	2,0	34 %	44 %	0 %	4 %
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	0,3	1,3	33 %	4 %	67 %	87 %
Patron employeur	0,3	0,8	58 %	25 %	13 %	29 %
Total	100	100	70 %	37 %	5 %	18 %

Source des données : Enquête Permanente Auprès des Ménages 2007.

DIVIDENDES DE L'ÉDUCATION

Selon l'approche du capital humain, il y a une relation positive entre le niveau d'éducation et les compétences acquises dans le système de formation formel (ou sur le tas) et la productivité et la rémunération du travail. Plus la rémunération est élevée, plus grande est aussi la probabilité que cette rémunération prenne la forme d'un salaire fixe (par semaine, quinzaine ou mois). Les données du tableau 5 illustrent bien le lien positif entre le niveau d'éducation et la chance d'obtenir un salaire fixe, c'est-à-dire l'existence d'une prime à l'éducation qui prend la forme d'une rémunération plus stable et probablement plus élevée²⁵. En milieu rural, seuls 3 % des hommes et 1 % des femmes sans éducation formelle (ou avec un CED ou ayant fréquenté l'école coranique) ont un salaire fixe contre respectivement 21 % et 3 % des hommes et des femmes ayant achevé le cycle secondaire. La proportion est encore plus importante pour ceux ayant achevé le secondaire technique et secondaire (94 % pour les hommes et 43 % pour les femmes). Cela reflète, bien sûr, le plus grand degré d'employabilité des actifs sortis des filières techniques et professionnelles sur le marché du travail malien (moins de 2 % des actifs occupés en milieu rural). Une implication plus générale de ce résultat est que la «qualité» de l'enseignement (en plus de la quantité, c'est-à-dire du nombre d'années d'éducation) est déterminante pour la rentabilisation du capital humain et donc pour le lien entre accumulation de capital humain et croissance économique.

De même, la proportion des autres formes de rémunération, au temps de travail, à la tâche ou en nature, décroît fortement pour les femmes comme pour les hommes avec le niveau d'éducation atteint. La relation est moins évidente pour les rémunérations sous forme de bénéfices, en raison de l'importance du secteur informel et de l'importance de cette forme de rémunération dans ce secteur. Un autre trait marquant du tableau 5 concerne la proportion élevée d'actifs sans éducation formelle (ou seulement avec CED ou école coranique) en milieu rural.

Le tableau 5 indique aussi la répartition des formes de rémunération à Bamako afin de mieux illustrer le dualisme spatial du marché du travail. Une première observation concerne le poids plus réduit des actifs occupés sans éducation formelle (ou avec un CED ou ayant fréquenté l'école coranique) : 58 % et 38 % de l'emploi féminin et masculin à Bamako (contre 92 % et 83 % en milieu rural). La deuxième observation concerne la proportion élevée de ces actifs avec un salaire fixe, ce qui contraste fortement avec la situation en milieu rural et suggère l'existence d'un marché du travail important pour les actifs sans qualification à Bamako. Les femmes sans qualification ont plus de chances que les hommes d'avoir un salaire fixe, ce qui reflète probablement l'importance des emplois d'aide familial payés à la semaine, à la quinzaine ou au mois dans l'agglomération de Bamako.

Une troisième observation concerne la relation entre accumulation de capital humain (niveau d'éducation atteint) et formes de rémunération. Comme en milieu rural, la chance d'obtenir un salaire fixe augmente avec le niveau d'éducation. C'est surtout évident pour les actifs, féminins ou masculins, ayant atteint le secondaire général (5 % et 7 %

25 L'analyse se base sur les données de l'EPAM 2004. L'EPAM 2007 ne donne pas le nombre d'actifs sans formation formelle, ce qui rend difficile l'analyse de la relation entre éducation et forme de rémunération.

des actifs féminins et masculins à Bamako) et encore plus pour ceux ayant atteint le secondaire technique et professionnelle (10 % des actifs à Bamako). Les plus grandes chances d'obtenir un salaire fixe (et probablement plus élevé) à l'issue de l'enseignement professionnel (72 % des femmes et 68 % des hommes à Bamako) confirme l'importance de la «qualité» de l'enseignement (en plus de la quantité, c'est-à-dire du nombre d'années d'éducation) pour l'accès à un emploi stable. Une dernière observation, qui contraste avec la situation en milieu rural, concerne l'importance des rémunérations au temps, à la tâche et aux bénéfices pour ceux ayant atteint le niveau fondamentale 2, ce qui reflète l'importance du secteur informel à Bamako pour l'emploi de cette catégorie d'actifs.

Tableau 5 : Répartition (%) des actifs suivant le niveau d'éducation, le mode de rémunération et le genre, 2007.

Mode de rémunération	Aucun/CED/Ecole coranique		Fondamentale 1		Fondamentale 2		Secondaire G		Secondaire T/P		Supérieure	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Rural												
Salaires fixe (semaine/mois)	1	3	2	3	6	7	3	21	43	94	100	100
Au temps, à la tâche ^{a)}	11	14	12	14	3	8	13	9	0	0	0	0
Bénéfices	15	9	10	5	6	5	23	25	36	0	0	0
En nature	14	25	8	14	3	7	8	12	22	2	0	0
Pas rémunéré	53	47	59	61	61	66	45	29	0	4	0	0
Non déclaré	7	3	10	3	20	6	9	4	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0	100
% de l'emploi ^{b)}	92	83	5	9	1	5	2	2	< 1	1	< 1	< 1
Bamako												
Salaires fixe (semaine/mois)	32	21	4	22	15	41	46	36	72	68	64	81
Au temps, à la tâche ^{a)}	16	34	22	34	22	24	25	24	19	16	14	10
Bénéfices	41	31	59	26	39	19	25	24	6	11	22	5
En nature	4	3	6	4	0	2	0	3	0	2	0	0
Pas rémunéré	2	6	4	11	7	7	0	8	0	2	0	2
Non déclaré	6	5	6	4	18	8	5	5	3	2	0	2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
% de l'emploi ^{b)}	58	38	13	18	11	16	5	7	10	10	4	11

Notes : CED : Centre d'éducation pour le développement. Fondamentale 1 et 2 : premier et deuxième cycles de l'enseignement fondamental (6 ou 9 années d'études). Secondaire G : général. Secondaire T/P : technique et professionnel.

a) Au jour ou à l'heure. Comprend également le paiement par commission. b) pourcentage de l'emploi féminin et masculin.

Source des données : Enquête Permanente Auprès des Ménages 2007.

Les données du tableau 5 indiquent l'existence d'une prime à l'éducation qui prend la forme de rémunérations plus stables et probablement plus élevées. Plusieurs autres études confirment l'existence de primes à l'éducation au Mali. Une étude économétrique basée sur les données de l'Enquête 1-2-3 pour l'agglomération de Bamako en 2001-2002 montre que les rémunérations du travail croissent avec le niveau d'éducation²⁶. Cette étude conclut qu'une année supplémentaire d'étude se traduit en moyenne par une augmentation des revenus de 6 %. Il existe des différences sensibles entre les secteurs, la prime d'une année supplémentaire allant de 5 % pour le secteur informel à 7 % pour le secteur privé formel et 10 % pour le secteur public. La prime à l'éducation n'est pas constante dans le temps et augmente plus que proportionnellement avec le nombre d'années d'éducation. Elle est en effet plus importante pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement primaire, et encore plus importante quand on passe de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Un autre résultat notable de cette étude, pour ce qui nous concerne, est que la prime à l'éducation est en gros du même ordre de grandeur pour les hommes et les femmes.

Une autre étude confirme l'existence de primes à l'éducation sur le marché du travail malien. Cette étude qui couvre 134 entreprises du secteur moderne en janvier 2001, en gros la même année que l'Enquête 1-2-3, conclut à l'existence de primes à l'éducation de l'enseignement fondamental 2, de l'enseignement secondaire général, de l'enseignement secondaire technique et professionnelle, et de l'enseignement supérieur par rapport au niveau fondamental 1 de 31 %, 60 %, 79 % et 141 %, respectivement²⁷. Ces estimations sont proches, une fois traduites à l'année, de celles faites à partir de l'Enquête 1-2-3 pour l'agglomération de Bamako. Elles ont aussi le même profil convexe avec la prime à l'éducation augmentant plus que proportionnellement avec le nombre d'années d'éducation. C'est surtout évident pour l'enseignement technique et professionnel et encore plus pour l'enseignement supérieur. Un autre résultat notable de cette étude, qui confirme les résultats de l'Enquête 1-2-3, concerne l'absence de disparités de genre, avec des primes à l'éducation du même ordre de grandeur pour les hommes et les femmes²⁸.

26 Kuepie et al. (2006), p. 34.

27 Meurs (2001), pp. 14-15.

28 Ibid, Tableau 2.6, p. 15.

5. Dynamique du genre

Le niveau d'éducation atteint par les femmes influe fortement sur leur place dans la division du travail, leurs rémunérations et leurs conditions d'existence. L'éducation constitue également un aspect crucial des capacités des femmes à même d'influencer les décisions familiales, sociales et politiques. Une amélioration de l'accès à l'éducation plus rapide pour les filles que pour les garçons contribue aussi à une plus grande égalité de genre, en raison des fortes inégalités initiales. Les investissements dans l'éducation des femmes jouent un rôle déterminant dans la dynamique du genre. Les investissements des parents et de la société dans l'éducation des enfants (et dans les autres types de capital humain, comme la santé), en particulier dans celle des filles comparée à celle des garçons, va jouer un rôle déterminant pour l'égalité de genre des générations futures.

Dans la littérature économique, il est courant d'appréhender la transmission entre les générations à partir des décisions parentales concernant la « quantité » et la « qualité » des enfants²⁹. Le terme de « quantité » renvoie ici au choix du nombre d'enfants, c'est à dire aux prises de décisions quant à la fécondité, alors que le mot de « qualité » renvoie aux ressources que les parents sont prêts à consacrer à chaque enfant et qui va décider de la qualité de vie présente et future des enfants. Les investissements dans l'éducation des enfants constituent un aspect crucial de ces ressources à même d'améliorer la « qualité » des enfants. Les investissements dans la santé et l'alimentation des enfants peuvent aussi y contribuer. Les décisions sur le nombre et la « qualité » des enfants sont interdépendantes du fait que, toutes choses égales par ailleurs, un accroissement du nombre d'enfants va probablement se traduire par de moindres ressources consacrées à chaque enfant, et vice versa. De nombreuses études montrent que les ressources économiques et le niveau d'éducation des parents influent sur le choix du nombre d'enfants (la fécondité) et les investissements dans l'éducation de ces enfants (la « qualité » des enfants). L'analyse de la dynamique du genre requiert dès lors une connaissance des déterminants du niveau et de l'évolution de la fécondité comme des déterminants et de l'évolution des investissements dans l'éducation des garçons et des filles.

INERTIE DÉMOGRAPHIQUE

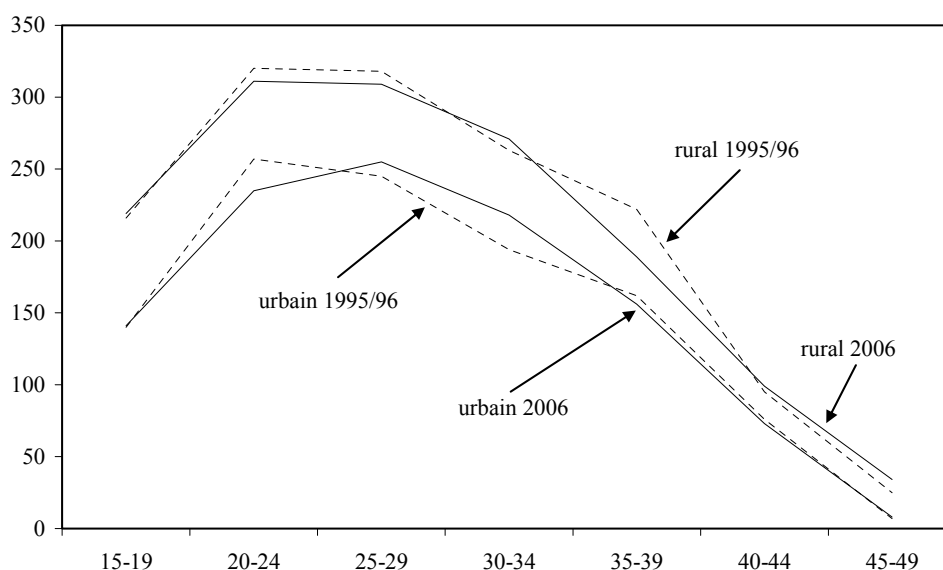
Le Mali connaît un retard dans sa transition démographique, comparée à l'évolution observée dans la majeure partie des autres pays africains. Alors que le taux de mortalité a baissé de manière régulière depuis le début des années 1960, ce n'est que pendant la deuxième

²⁹ La terminologie est due à Becker (1991), ch. 5. Pour une discussion de l'arbitrage entre « quantité » et « qualité » des enfants dans le contexte des pays en voie de développement, voir Kabeer (2000).

moitié des années 1980 que le taux de fécondité a commencé à décroître. La diminution est aussi concentrée dans l'espace, ne concernant que les centres urbains. En effet, selon les données des enquêtes démographiques et de santé, le taux de fécondité pour l'ensemble du Mali est passé de 7,1 enfants par femme en âge d'avoir des enfants en 1960-1961 à 6,6 enfants en 2006, soit une diminution de 0,5 enfant en plus de quarante ans. Pendant la même période le taux de fécondité a diminué de 6,8 à 5,2 enfants en Afrique sub-saharienne et de 6,9 à 4,7 enfants pour l'ensemble de l'Afrique.

Les données sur l'évolution de la fécondité au Mali cachent de fortes disparités dans l'espace. La fécondité en milieu urbain a baissé de 6,9 à 5,4 enfants entre le début des années 1980 et 2006, alors qu'elle se maintenait à 7,2 enfants en milieu rural pendant la même période. La baisse la plus marquante constatée en milieu urbain a eu lieu entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990. Le graphique 6 illustre l'évolution de la fécondité par catégorie d'âges au Mali dans le monde rural et les centres urbains au cours des dix dernières années. Le taux de fécondité est en gros resté constant pendant cette période. Un trait marquant de l'évolution au cours des dix dernières années, bien illustré par le graphique 6, concerne la légère baisse de la fécondité en milieu urbain avant l'âge de 30 ans, « compensée » par une augmentation du même ordre de grandeur pour les femmes de 30 à 40 ans.

Graphique 6 : Taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence.



Sources des données : *Enquête Démographique et de Santé 1995/96 et 2006.*

La baisse de la fécondité est engagée en milieu urbain mais cette baisse est infime au cours des dix dernières années, ce qui suggère une sorte d'interruption de la transition démographique au Mali. Cela est bien illustré par les données du tableau 6. En effet, le taux de fécondité rural est passé de 7,3 à 7,2 enfants entre le milieu des années 1990 et 2006 alors que le taux de fécondité urbain restait le même (5,4 enfants) pendant la même période. La transition démographique au Mali est concentrée sur les femmes les plus éduquées et celles disposant du niveau de vie le plus élevé, en particulier celles vivant à Bamako. En effet, le taux de fécondité des femmes ayant atteint au moins le niveau d'éducation

secondaire était de 3,8 enfants en 2006 à comparer avec un taux de 7 enfants pour les femmes sans éducation formelle. De même, le taux de fécondité des femmes appartenant au 20 % les plus aisées économiquement est de 4,9 enfants contre 7,6 enfants pour les 20 % les plus nécessiteux. Enfin, le taux de fécondité était de 4,8 enfants à Bamako alors qu'il atteignait 7,2 enfants en milieu rural.

C'est aussi pour ce genre de femmes (relativement mieux éduquées, plus riches et habitant à Bamako) que le nombre total d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans est nettement plus élevé que le taux de fécondité des femmes des mêmes catégories. Ces différences reflètent probablement le processus de transition en cours parmi les plus éduquées et les plus riches avec des taux de fécondité des plus jeunes cohortes nettement moins élevés que ceux des cohortes plus âgées, dont les femmes ne sont presque plus en âge d'avoir des enfants. Par exemple, pour les femmes appartenant au quintile le plus riche, la différence s'élève à 1,2 enfants en 2006 contre seulement 0,1 enfant pour les femmes appartenant au quintile le plus pauvre. De même, la différence s'élève à 1 enfant pour les femmes ayant atteint le niveau d'éducation secondaire ou plus contre seulement 0,2 enfant pour celles sans aucune instruction formelle. Le tassement de la différence entre le nombre d'enfants nés vivants et le taux de fécondité entre le milieu des années 1990 et 2006 confirme le quasi arrêt de la transition de la fécondité en milieu urbain. En effet, alors que les différences entre le nombre total d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans et le taux de fécondité était de 2,4 enfants pour les femmes ayant atteint au moins le niveau d'éducation secondaire et de 1,9 enfants pour les femmes de Bamako en 1995-1996, ces différences n'étaient plus que d'un enfant pour ces deux catégories de femmes en 2006.

Tableau 6: Indicateurs de fécondité réelle et désirée selon certaines caractéristiques socio-démographiques.

Caractéristiques socio-démographiques	1995/96				2006			
	Taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) ^a	Nombre moyen d'enfants nés vivants de femmes de 40-49 ans	Nombre idéal d'enfants pour les femmes	hommes	Taux de fécondité (nombre d'enfants par femmes) ^a	Nombre moyen d'enfants nés vivants de femmes de 40-49 ans	Nombre idéal d'enfants pour les femmes	hommes
Milieu de résidence								
Rural	7,3	7,8	7,1	9,2	7,2	7,4	6,6	8,4
Urbain	5,4	7,1	5,6	6,6	5,4	6,2	5,8	6,5
Bamako	4,7	6,6	5,1	6,3	4,8	5,8	5,1	6,2
Autres villes	5,9	7,5	6,0	6,9	5,8	6,4	6,2	6,8
Niveau d'instruction								
Aucune instruction	7,1	7,7	6,9	9,4	7,0	7,2	6,6	8,7
Primaire	6,5	7,4	5,7	7,0	6,3	7,0	5,7	7,2
Secondaire ou plus	4,1	6,5	4,5	5,4	3,8	4,8	4,7	5,7
Quintile de bien-être								
Le plus pauvre	-	-	-	-	7,6	7,7	6,8	8,4
Second	-	-	-	-	7,1	7,4	6,8	8,5
Moyen	-	-	-	-	6,9	7,2	6,6	8,1
Quatrième	-	-	-	-	6,7	6,7	6,3	8,2
Le plus riche	-	-	-	-	4,9	6,1	5,3	6,2
Ensemble	6,7	7,6	6,6	8,3	6,6	7,0	6,3	7,7

Notes : a) Indice synthétique de fécondité (ISF) pour les femmes âgées de 15-49 ans.

Source des données : Enquête Démographique et de Santé, 1995/96 et 2006.

Une autre manière d'appréhender les changements à venir de la fécondité consiste à comparer le nombre d'enfants désirés par les femmes et les hommes et le nombre d'enfants nés vivants. Le nombre idéal d'enfants a peu diminué au cours des dix dernières années, passant de 6,6 à 6,3 enfants pour les femmes et de 8,3 à 7,7 enfants pour les hommes. Le nombre idéal d'enfants désirés par les hommes est plus élevé que le taux de fécondité réel (nombre d'enfants nés vivants de femmes de 40-49 ans) alors que celui d'enfants désirés par les femmes est un peu moins élevé. On observe aussi des écarts conséquents selon le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le niveau de revenus. Pour les femmes comme pour les hommes, l'écart est plus grand en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu urbain, le nombre d'enfants désirés par les femmes est plus élevé que le taux de fécondité. L'écart est aussi plus grand pour les femmes sans éducation formelle ou ayant seulement atteint le niveau primaire.

INÉGALE ACCUMULATION DE CAPITAL HUMAIN

L'accumulation de capital humain et sa répartition dans l'espace est un aspect crucial pour appréhender la dynamique du genre. Comme on l'a vu précédemment, le niveau d'éducation atteint par les hommes et les femmes influe fortement sur les inégalités de genre en termes de branche d'activités, de secteur institutionnel, de métier, de type d'emploi, et de forme et niveau des rémunérations. Le tableau 7 indique la proportion de la population sans éducation formelle selon le genre et le milieu de résidence au milieu des années 1990, en 2001 et en 2006. Plus des deux tiers de la population malienne était sans éducation formelle en 2006. Cette proportion a diminué légèrement au cours des dix dernières années, une diminution du même ordre de grandeur pour les femmes et les hommes (et un différentiel de genre en gros constant, 10 points de pourcentage). Les plus grandes disparités sont observées dans l'espace avec 81 % des femmes et 72 % des hommes sans éducation formelle en milieu rural (contre 55 % et 46 % en milieu urbain). L'importance des mouvements migratoires entre le monde rural et les centres urbains font que la proportion des hommes sans éducation formelle en milieu urbain n'a que peu changé au cours des dix dernières années. On peut observer des différences entre les régions en termes de répartition selon le genre mais aussi en termes de changements au cours des cinq dernières années. Les données pour la seule ville de Bamako confirment l'impact négatif des flux migratoires sur le pourcentage de la population sans éducation formelle. Indirectement, ces données suggèrent aussi que les migrants sont souvent sans aucune qualification. Comme on pouvait s'y attendre, on observe pour l'année 2006 une forte corrélation entre niveau d'éducation et bien-être économique. Le tableau 7 indique, toutefois, qu'un tiers des hommes sans éducation formelle appartient au quintile le plus riche au Mali.

La baisse de la proportion de la population sans éducation formelle (ou hausse de l'alphabétisation) résulte en premier lieu de l'augmentation des taux de scolarisation primaire et secondaire dans le temps. De même, la progression actuelle de la scolarisation primaire va

se traduire demain par une baisse de la proportion de la population sans éducation formelle. Le taux de scolarisation primaire a opéré un bond significatif entre 2001 et 2006, passant de 33 % à 40 % pour les femmes et de 44 à 46 % pour les hommes (tableau 8). L'accroissement a été plus rapide pour les femmes que pour les hommes, avec comme conséquence une diminution sensible du différentiel de genre. L'indice de parité (rapport entre le taux de scolarisation primaire des filles et celui des garçons) est passé de 74 % à 86 % entre 2001 et 2006. La diminution des inégalités d'accès à l'éducation primaire selon le genre concerne aussi bien la population urbaine que la population rurale. Cette diminution varie aussi selon la région et s'avère plus prononcée dans les régions de Sikasso, Ségou, Gao, Mopti et Tombouctou. Pour ces deux dernières, le taux de scolarisation des filles a même dépassé celui des garçons.

Tableau 7 : Proportion de la population sans éducation formelle selon le genre, le milieu de résidence et le niveau de bien être économique, 1995-1996, 2001, 2006.

Milieu de résidence	1995-1996		2001		2006	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Rural	89,8	81,6	85,1	76,0	81,5	72,2
Urbain	60,7	46,3	55,7	40,4	55,1	46,0
Région						
Kayes	-	-	83,7	71,5	80,5	68,4
Koulikoro	-	-	79,4	64,2	75,6	61,7
Sikasso	-	-	80,3	71,0	77,3	67,5
Ségou	-	-	84,2	76,5	74,3	65,5
Mopti	-	-	87,6	80,5	80,9	80,6
Tombouctou (Tombouctou / Kidal / Gao en 2001)	-	-	77,3	65,9	78,0	73,7
Gao	-	-	77,3	65,9	69,0	60,1
Kidal	-	-	77,3	65,9	76,4	63,9
Bamako	-	-	44,4	29,3	46,7	32,2
Quintile de bien-être économique						
Le plus pauvre	-	-	-	-	84,3	75,6
Second	-	-	-	-	82,3	72,7
Moyen	-	-	-	-	81,5	72,7
Quatrième	-	-	-	-	75,5	66,7
Le plus riche	-	-	-	-	44,8	33,3
Ensemble	80,9	70,7	77,0	66,0	73,4	63,9

Source des données : Enquête Démographique et de Santé, 1995-1996, 2001, 2006.

Tableau 8 : Taux net de scolarisation primaire et secondaire selon le genre, le milieu de résidence et la région, 2001 et 2006.

Milieu de résidence	2001				2006			
	Primaire		Secondaire		Primaire		Secondaire	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Rural	24,7	36,6	2,0	5,0	32,1	39,4	8,4	16,3
Urbain	58,6	69,4	18,8	30,3	60,2	64,5	30,1	38,0
Région								
Kayes	26,4	39,3	2,1	6,9	32,0	42,7	3,9	13,2
Koulikoro	33,6	54,5	3,1	8,9	37,8	51,5	13,0	25,3
Sikasso	29,3	39,6	6,9	8,4	35,4	44,3	11,7	20,4
Ségou	26,7	36,2	7,4	8,1	38,5	44,3	18,1	18,9
Mopti	19,1	27,4	3,6	10,3	32,8	27,3	19,2	11,6
Tombouctou ^{a)}	33,6	39,8	6,8	17,7	38,8	38,3	12,5	20,3
Gao ^{a)}	33,6	39,8	6,8	17,7	49,6	53,7	20,7	26,1
Kidal ^{a)}	33,6	39,8	6,8	17,7	30,4	41,5	17,2	29,0
Bamako	72,5	80,2	20,5	34,3	71,7	82,8	30,6	57,1
Ensemble	32,6	44,2	8,3	12,6	39,6	45,9	16,6	23,0

Notes : ^{a)} Tombouctou, Gao et Kidal ensemble en 2001. Le taux net de scolarisation est le pourcentage de la population fréquentant l'école primaire (7-12 ans) et secondaire (13-18 ans).

Source des données : Enquête Démographique et de Santé, 2001 et 2006.

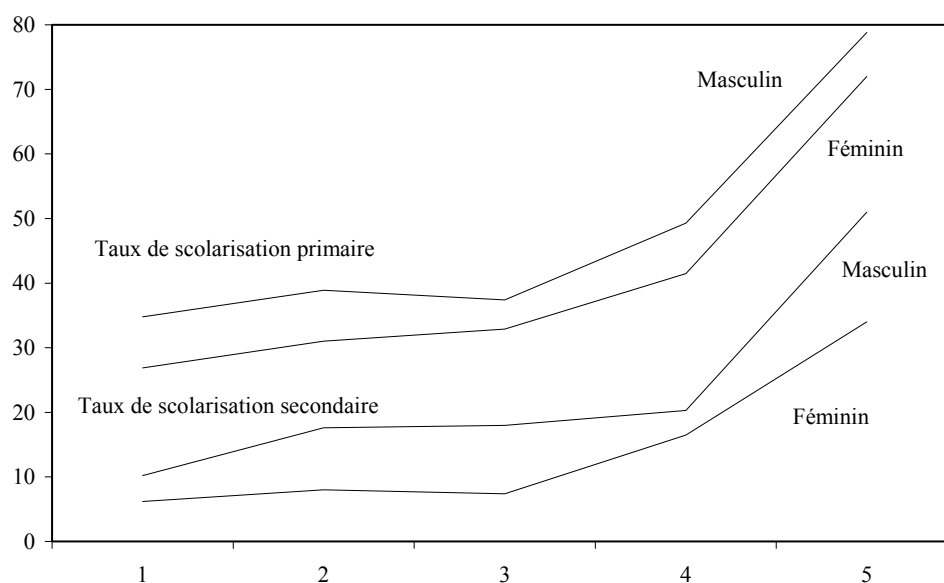
On peut aussi constater une amélioration notable de la scolarisation secondaire, à partir toutefois d'un niveau très bas (8 % des filles et 13 % des garçons en 2001). En cinq ans, de 2001 à 2006, la proportion de filles et garçons fréquentant l'enseignement secondaire a quasiment doublé, ce qui bien sûr soulève des interrogations sur les contraintes matérielles et humaines auxquelles les autorités ont dû faire face (construction d'écoles, formation et recrutement d'enseignants, etc.) pour financer ce développement de l'enseignement secondaire mais aussi sur les compétences acquises (accumulation de capital humain). Comme dans le cas de l'enseignement primaire, on constate une diminution du différentiel de genre, avec un indice de parité passant de 66 % à 72 %.

Les filles issues des milieux urbains ont tiré un plus grand bénéfice du développement de l'enseignement secondaire au Mali. On retrouve ce même contraste entre le monde rural et les centres urbains quand on compare Bamako avec les autres régions. La région de Kayes se différencie avec des taux de scolarisation secondaire nettement en dessous de la moyenne nationale, en particulier pour les jeunes filles. Trois autres régions, Sikasso, Koulikoro et Tombouctou connaissent aussi des taux de scolarisation secondaire pour les filles clairement inférieurs à la moyenne nationale.

SITUATION ÉCONOMIQUE DES PARENTS ET SCOLARISATION DES ENFANTS

Le revenu des parents est un facteur déterminant des écarts de niveaux de scolarité entre les enfants. Plus le revenu est élevé, plus importants sont les moyens dont dispose la famille pour envoyer les enfants à l'école, et vice versa. Le processus est cumulatif et se transmet entre les générations car les plus hauts niveaux d'éducation atteints par les enfants de ces familles vont à leur tour générer des revenus plus élevés et des investissements éducatifs plus importants pour leurs propres enfants. Un mécanisme cumulatif opposé existe pour les ménages pauvres avec de forts risques de transmission des bas revenus et des faibles taux de scolarité entre générations.

Graphique 7 : Taux net de scolarisation primaire et secondaire par genre et niveau de bien-être économique, 2006.



Notes : Le taux net de scolarisation est le rapport du nombre d'enfants d'une catégorie d'âge fréquentant l'école au moment de l'enquête sur le nombre total d'enfants de cette catégorie d'âge. Le niveau de bien-être économique va des 20 % les plus pauvres (quintile 1) au 20 % les plus riches (quintile 5). Le niveau est estimé à partir d'indicateurs de bien-être des ménages.

Source : Enquête démographique et de santé 2006, tableau 2.5, p. 21.

Le graphique 7 illustre l'existence d'une relation positive entre le niveau de bien-être économique et la fréquentation scolaire au Mali : plus le niveau de vie matériel est élevé, plus le taux de scolarisation des enfants est élevé. Cela concerne aussi bien l'enseignement primaire que l'enseignement secondaire. Par exemple, le taux de scolarité primaire des filles dont les parents appartiennent au 20 % les plus aisés économiquement est trois fois plus élevé que celui des filles dont les parents font partie des 20 % les plus pauvres. Et le taux de scolarisation secondaire est plus de cinq fois supérieur, ce qui suggère que la situation économique des parents pèse plus sur la fréquentation secondaire que primaire. La relation entre niveau de vie matérielle et scolarisation des enfants est plus marquée quand on atteint le quatrième et, encore plus nettement, le cinquième quintile de bien-être économique. Ce qui correspond en gros aux ménages qui échappent à la pauvreté qui touche plus de la moitié de la population malienne³⁰. L'augmentation du bien-être économique a tendance à réduire les inégalités d'accès à l'éducation selon le genre. En effet, l'indice de parité (rapport entre le taux de scolarisation des filles et celui des garçons) est moins important pour le quintile des plus riches que pour celui des plus pauvres, pour l'enseignement primaire comme pour l'enseignement secondaire.

³⁰ L'incidence de la pauvreté varie selon la méthode d'estimation et était estimée entre 47 % et 64 % de la population en 2006 (DNSI (2007), p. 11). D'autres estimations utilisant les mêmes données mais avec d'autres méthodes confirment que plus d'un Malien sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté. Voir World Bank (2004), pp. 12-14, et Coulibaly et Diarra (2007), pp. 8-9.

6. Inégalités de genre et croissance économique

Les inégalités de genre freinent la croissance économique pour plusieurs raisons³¹. Ces raisons sont dépendantes les unes des autres et leur impact négatif sur la croissance économique n'est pas du même ordre de grandeur. Cet impact varie aussi entre les pays et au cours du temps en fonction de facteurs comme l'importance initiale des inégalités de genre, la situation de l'emploi et l'étendue de la ségrégation professionnelle horizontale et verticale, le stade de la transition démographique ou le cadre institutionnel. La relation entre inégalités de genre et croissance économique est réciproque³². En effet, la croissance économique influe aussi sur les inégalités de genre en raison de sa répartition inégale entre les branches d'activités qui emploient des proportions différentes d'hommes et de femmes et à des places différentes. Il existe aussi un effet plus indirect qui passe par la politique de redistribution. Une plus forte croissance économique permet à l'État d'enregistrer des recettes fiscales additionnelles qui peuvent être utilisées pour financer l'accumulation de capital humain et réduire les inégalités d'accès à l'éducation selon le genre.

L'inégalité d'accès à l'éducation selon le genre, et sa conséquence la répartition inégalitaire du capital humain entre les hommes et les femmes, est la première raison mise en avant pour expliquer l'impact négatif des inégalités de genre sur la croissance économique. Les inégalités d'accès à l'éducation influent négativement sur la productivité du travail des femmes, sur la quantité totale de main d'œuvre qualifiée à la disposition des employeurs et par là-même sur la croissance économique. L'impact de l'éducation des femmes sur la croissance économique est supérieur à celui de l'éducation des hommes en raison aussi de retour sur investissement éducatif (prime à l'éducation) généralement plus élevé pour les femmes que pour les hommes, mais aussi en raison des effets indirects de l'éducation des femmes (voir plus loin)³³.

L'inégalité d'accès à l'emploi contribue aussi à freiner la croissance économique. Il y a un lien fort entre la première raison et cette deuxième raison du fait que les inégalités d'accès à l'éducation contribuent fortement aux inégalités observées sur le marché du travail. Il existe cependant des différences entre les deux, comme on l'a illustré précédemment dans le cas du Mali. On peut s'attendre à ce que les inégalités d'accès à l'emploi – à niveau d'éducation équivalent – aient un impact spécifique sur la croissance économique en réduisant l'ensemble des talents et de la main d'œuvre qualifiée à la disposition des employeurs et entreprises.

La troisième raison de l'impact négatif des inégalités sur la croissance économique est indirecte et passe par l'influence de l'accès

31 Voir par exemple Klasen (2002), pp. 350-353, et Blackden *et al.* (2006), pp. 3-6.

32 Pour un résumé de l'impact de la croissance sur les inégalités de genre, voir Berik *et al.* (2009), pp. 7-13.

33 Knowles *et al.* (2002), p. 119.

inégalitaire au capital humain, et à l'éducation en particulier, sur la croissance démographique et l'investissement. L'amélioration de l'accès à l'éducation pour les femmes se traduit généralement par une diminution du taux de fécondité, une diminution du taux de mortalité infantile et une amélioration du niveau d'éducation et de la santé des enfants, trois facteurs ayant une influence positive sur la croissance économique, à moyen et plus long terme. Par le biais de son influence sur la fécondité et ainsi sur la part de la population active dans la population totale, l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation peut aussi avoir un impact positif sur le taux d'épargne et le taux d'investissement. Ce phénomène est appelé le dividende démographique³⁴.

La quatrième raison est aussi plus indirecte et tient à la division sexuée du travail au sein des ménages et plus généralement à la place de la femme dans la famille. La répartition très inégale des tâches ménagères entre les hommes et les femmes au sein des ménages freinent la participation des femmes aux activités marchandes en dehors du ménage. A contrario, une répartition plus égalitaire des tâches ménagères conduit, toutes choses égales par ailleurs, à une plus grande participation des femmes aux activités génératrices de revenus et sources de croissance. Un autre argument « familial » tient à l'influence positive d'un plus grand attachement des femmes au monde du travail sur le rapport de force au sein du ménage et sur la répartition des ressources des ménages. On constate, en effet, un lien positif bien établi entre le travail et les revenus des femmes et la part des dépenses des ménages consacrée à la santé et l'éducation des enfants, ce qui influe positivement sur la croissance économique future³⁵.

La plupart des arguments mis en avant jusqu'à présent mettent l'accent sur les difficultés d'accès des femmes au capital humain et leur impact négatif sur la croissance économique, de manière directe ou indirecte. Une dernière raison importante tient aux difficultés d'accès des femmes au capital physique (facteurs de production). Cela est particulièrement évident dans les pays où le secteur agricole joue un rôle dominant. Dans ces pays, les inégalités d'accès au foncier agricole, au crédit et aux techniques de production les plus performantes influent négativement sur la croissance économique³⁶. Il existe un processus cumulatif tel que les difficultés d'accès au foncier agricole rendent difficile l'accès au crédit (absence d'actifs pour garantir les emprunts), ce qui à son tour rend difficile les investissements dans des techniques de production plus modernes, qui sont les plus à même d'augmenter la productivité du travail des femmes et leurs revenus en milieu rural.

34 Pour une présentation voir Bloom *et al.* (2003). Mason (2005) parle de deux dividendes. Le premier correspond à l'impact positif de l'augmentation de la part de la population active dans la population totale sur le PIB par habitant et la consommation des ménages. Le deuxième dividende correspond à l'impact potentiellement positif de cette accélération de la croissance économique sur l'épargne et l'investissement des ménages, ce qui dans un second temps va soutenir la croissance économique future. La matérialisation de ce second dividende n'est pas automatique et dépend de l'environnement macroéconomique et de son impact sur l'emploi.

35 Blackden *et al.* (2006), p. 5.

36 Voir par exemple, Duflo (2005), pp. 17-19, Morrison *et al.* (2007), pp. 15-28, et Berik *et al.* (2009), p. 16. Pour une illustration de l'importance de l'accès des femmes à la terre et aux méthodes de production dans la vallée du fleuve Sénégal, voir Koopman (2009). Pour une illustration de l'impact positif de l'amélioration des techniques de production sur le revenu des femmes au Mali-Sud, voir Lilja et Sanders (1998).

QUANTIFIER L'IMPACT DES INÉGALITÉS SUR LA CROISSANCE

Plusieurs études économétriques ont tenté d'estimer l'impact négatif des inégalités de genre sur la croissance économique et d'estimer les gains de croissance qu'une plus grande égalité pourrait générer. Une étude récente de Klasen et Lamanna (2009) montrent que les inégalités de genre entre l'Afrique sub-saharienne et l'Asie de l'Est expliquent 0,46 des 3,48 points de pourcentage du différentiel moyen de taux de croissance du PIB par habitant entre ces deux groupes de pays entre 1960 et 2000³⁷.

La même étude confirme aussi l'existence de deux sortes d'effets négatifs des inégalités de genre, l'un direct par l'intermédiaire de la plus faible productivité du travail des femmes et l'autre indirect à travers l'influence des inégalités sur la croissance démographique et l'investissement³⁸. Ces deux sortes d'effets se renforcent mutuellement pour expliquer une part non négligeable du déficit de croissance économique de l'Afrique sub-saharienne par rapport à l'Asie de l'Est. Les résultats de Klasen et Lamanna suggèrent que le premier effet, l'impact direct via les inégalités d'accès à l'éducation et une plus faible productivité du travail, est le plus important, représentant 0,26 des 0,46 points de pourcentage du différentiel de croissance attribué aux inégalités de genre. L'importance de ce facteur est due, en partie tout au moins, au fait que la variable éducation capture, en plus de l'impact des inégalités d'accès à l'éducation, les inégalités d'accès à l'emploi³⁹. Parmi les effets indirects, le retard de la transition démographique en Afrique sub-saharienne par rapport à l'Asie de l'Est joue le rôle le plus important, soit 0,14 des 0,46 points de pourcentage évoqué ci-dessus.

Les résultats de l'étude de Klasen et Lamanna permettent d'estimer de manière approximative l'impact des inégalités de genre sur la croissance et le bien-être économique au Mali. Si les inégalités de genre avaient été les mêmes au Mali qu'en Asie de l'Est et les progrès vers l'égalité des chances au cours des quatre dernières décennies du même ordre de grandeur, le taux de croissance du PIB par habitant au Mali serait passé de 0,67 % (taux moyen constaté entre 1960 et 2000) à 1,13 % (0,67 % + 0,46 %). Avec un tel taux de croissance, le revenu par habitant en 2000 aurait été d'environ 25 % supérieur au revenu constaté. Appliquant ce résultat au PIB par habitant au Mali, cela signifie que le PIB par habitant en 2008 aurait été de 366 250 FCFA, au lieu de 293 000 FCFA, si le Mali avait connu les mêmes progrès en termes d'égalités des chances que l'Asie de l'Est. Un peu plus du tiers de ce dividende de l'égalité de genre peut être attribué à un accès plus égalitaire à l'éducation, un peu moins d'un tiers à une croissance démographique plus faible et le dernier tiers se répartit entre la hausse du taux

37 D'autres études empiriques, se basant sur d'autres échantillons de pays, d'autres périodes et des méthodes statistiques différentes, ont en gros confirmé l'impact négatif des inégalités de genre sur la croissance économique ou la croissance du PIB par habitant. Pour une présentation des études et une évaluation de leurs résultats, voir Klasen (2002), pp. 346-350, Abu-Ghaida et Klasen (2004), pp. 1079-1984, et Morrison *et al.* (2007), pp. 31-37

38 Klasen et Lamanna (2009), pp. 106-117.

39 La mauvaise qualité des données statistiques sur la dimension « genre » de l'emploi est mise en avant par Klasen et Lamanna pour expliquer les difficultés rencontrées pour estimer l'impact respectif des inégalités d'accès à l'éducation et d'accès à l'emploi sur la croissance dans les études empiriques.

d'investissement et la situation initiale. Mais l'importance du facteur démographique dans le déficit de croissance économique est sûrement sous-estimé dans le cas du Mali en raison du retard de la transition démographique de ce pays comparé à la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne.

UNE CROISSANCE PLUS FAVORABLE AUX PAUVRES ?

Des inégalités de genre moins marquées se traduisent par une croissance plus forte et des revenus par habitant plus élevés. La question qu'on peut se poser concerne l'impact de cette accélération potentielle de la croissance sur l'étendue (et la profondeur) de la pauvreté. Les analyses empiriques sur la nature de la croissance au Mali concluent que cette dernière est peu favorable aux pauvres. Par exemple, l'étude de Günther, Marouani et Raffinot concluent à une très faible élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance⁴⁰. L'étude porte sur la période allant de 1994 à 2001. Les auteurs soulignent, toutefois, l'existence de fortes disparités entre les milieux ruraux et urbains, la croissance ayant été favorable aux pauvres en milieu urbain alors qu'elle n'a eu aucun effet sur l'incidence de la pauvreté en milieu rural⁴¹. Les conclusions d'une étude plus récente, portant sur la période entre 2001 et 2006, sont un peu différentes⁴². En effet, cette étude suggère que la croissance économique a contribué à réduire légèrement l'incidence de la pauvreté au niveau national, principalement en améliorant les conditions de vie des plus pauvres, mais que « la croissance n'a pas été fortement en faveur ou en défaveur des pauvres »⁴³. Les résultats pour ce qui est de l'évolution de la pauvreté selon le milieu de résidence (rural et urbain) sont toutefois contradictoires et varient fortement en fonction de la méthode statistique utilisée⁴⁴. Le grand nombre de ménages dont les conditions de vie sont proches du seuil de pauvreté explique probablement les résultats contradictoires de cette dernière étude et incite à une certaine prudence dans l'interprétation des estimations.

Deux facteurs majeurs influent sur l'incidence de la pauvreté, la croissance économique et la répartition des revenus. Ces facteurs sont étroitement liés et leur interaction est décisive pour l'évolution de la pauvreté. Les études sur la nature de la croissance économique au Mali suggèrent qu'à ce jour cette croissance a eu un impact faible (voire très faible) sur la pauvreté. La croissance n'a été que marginalement pro-pauvres. Une raison est que la croissance a été inégalement répartie entre les secteurs économiques et plus faible dans les secteurs d'activités, comme l'agriculture, d'où les pauvres tirent la plus grande partie de leurs revenus. La nature de l'agriculture malienne, majoritairement de subsistance et basée sur des systèmes agro-pastoraux traditionnels extensifs, explique cette tendance de l'agriculture à croître moins rapidement que les autres secteurs d'activités. Un deuxième facteur déter-

40 Günther et al. (2006).

41 L'étude suggère aussi que la croissance n'a pas été pro-pauvres en termes relatifs car les non pauvres ont plus bénéficié de la croissance que les pauvres. Un autre résultat de la même étude est qu'en milieu rural les revenus des plus pauvres ont moins baissé que ceux des plus riches entre 1994 et 2001.

42 DNSI (2007).

43 Ibid, p. 15.

44 Ibid, pp. 11-12.

minant de la croissance pro-pauvres est la répartition des revenus et les changements dans celle-ci. Les études citées ci-dessus concluent à une répartition inégalitaire des revenus, plus marquée entre les milieux ruraux et urbains qu'à l'intérieur même de ces milieux⁴⁵. Une conclusion de l'étude de la DNSI est que la répartition des revenus n'a pas changé profondément entre 2001 et 2006, même si les résultats sur la décomposition de l'évolution de la pauvreté en termes de croissance économique et d'inégalité suggèrent que les changements dans la répartition des revenus (estimés à partir des dépenses de consommation) ont contribué à augmenter l'incidence de la pauvreté⁴⁶.

A priori une diminution des inégalités de genre va se traduire par une augmentation des revenus des femmes maliennes qui ont peu accès (ou ont eu peu accès) à l'éducation, essentiellement primaire ou secondaire. Ces femmes sont souvent celles qui sont le plus exposées aux risques de pauvreté, chronique et à un moindre degré transitoire. Une croissance économique tirée par une plus grande égalité entre hommes et femmes est ainsi plus à même d'être pro-pauvres, en particulier en milieu rural, qu'une croissance tirée, par exemple, par une amélioration des termes de l'échange et l'augmentation des exportations de matières premières. De même, une croissance engrangée par une augmentation de la productivité et des revenus du travail des femmes et une accélération de la transition démographique, en particulier en milieu rural, est plus même de réduire les inégalités de revenus entre les ménages pauvres et aisés et d'être pro-pauvres.

LE COÛT DE LA NON ATTEINTE DE L'OMD SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

L'égalité d'accès à l'éducation des garçons et des filles est un des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La formulation exacte de l'objectif est «éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard ». Le Mali fait partie des pays qui ne sont pas en voie d'atteindre l'objectif d'égalité dans l'éducation⁴⁷. En gros, la moitié des pays d'Afrique sub-saharienne sont dans la même situation⁴⁸. Dès lors, une question essentielle se pose : quel sera le coût de cette non atteinte en termes de moindre croissance économique pour le pays ?

Une étude d'Abu-Ghaida et Klasen (2004) conclut que les pays qui ne vont pas atteindre l'objectif d'égalité dans l'éducation devraient connaître une croissance économique plus faible, mais aussi une baisse moins prononcée de la fécondité, de la mortalité infantile et de la sous-nutrition des enfants. Le coût estimé pour le Mali représente quelques 0,4 points de pourcentage de croissance économique perdue par an

45 Günther et al. (2006), pp. 21-23.

46 DNSI (2007), p. 15. Une étude récente (Coulibaby (2010)) souligne l'impact négatif de l'augmentation des inégalités sur la profondeur et la sévérité de la pauvreté au Mali entre 1989 et 2006. Une conclusion de cette étude est que l'accroissement des inégalités a neutralisé l'impact potentiellement positif de la croissance économique sur la pauvreté.

47 La version la plus récente de l'Atlas en ligne des OMD (<http://devdata.worldbank.org/atlas-mdg/>) indique que le rapport entre le nombre de filles et de garçons dans l'enseignement primaire et secondaire est de 78 % au Mali.

48 Abu-Ghaida et Klasen (2004), p. 1084.

pour la période 2005-2015⁴⁹. La non atteinte de l'objectif d'égalité d'accès à l'éducation va aussi se traduire par une baisse moins rapide de la fécondité, de la mortalité infantile et de la sous-nutrition des enfants. Selon les estimations d'Abu-Ghaida et Klasen pour le Mali en 2015, le nombre d'enfants par femme y sera de 0,5 de plus, la mortalité infantile jusqu'à 26 par mille supérieure et la part des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition de 7 points de pourcentage supérieure dans l'hypothèse de non atteinte de l'objectif d'égalité d'accès à l'éducation⁵⁰. Pour mettre ces données en perspective, il est bon de rappeler que le taux de fécondité était de 6,6 pour les femmes âgées de 15-49 ans en 2006, le taux de mortalité des moins de cinq ans de 196 par mille en 2007 et le pourcentage des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition de 28 en 2007. Les estimations d'Abu-Ghaida et Klasen sont faites à partir de la moyenne des effets pour les pays en voie de développement inclus dans l'étude et l'effet réel pour un pays donné peut s'avérer plus ou moins élevé, en fonction de facteurs comme le cadre institutionnel, la qualité de l'éducation, le stade de la transition démographique ou la situation des femmes dans l'emploi (ségrégation horizontale et verticale).

49 Ibid., p. 1090.

50 Ibid., tableaux 8 et 10, pp. 1093 et 1095.

7. En quête du dividende de genre - Obstacles et avancées

Le Mali n'atteindra pas en 2015 l'Objectif du Millénaire pour le Développement concernant l'égalité d'accès à l'éducation des filles et des garçons. Le pays est aussi en retard pour ce qui est des autres aspects pris en considération dans l'objectif d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, à savoir le pourcentage de femmes dans l'emploi salarié non agricole et la proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national. En effet, les femmes ne constituent que 35 % de l'emploi salarié non agricole (selon l'Atlas en ligne des OMD) et n'occupent que 10 % des sièges au parlement malien. Les indicateurs sur les avancées dans les domaines de l'accès à l'éducation, de l'accès à l'emploi stable et de la représentation politique donnent une représentation fragmentaire de la situation du genre au Mali. L'indicateur d'égalité d'accès à l'éducation (le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire) nous informe de manière imparfaite de l'accumulation de capital humain et de sa répartition selon le genre (qualifications et compétences à même d'être rentabilisées sur le marché du travail). L'indicateur sur l'accès à l'emploi ne concerne qu'une part minime de l'emploi au Mali, essentiellement le secteur formel en milieu urbain. Enfin, l'indicateur sur la représentation politique informe très peu sur l'influence des femmes dans la sphère non-politique de la société civile et leur pouvoir de décision au niveau local ou au sein des ménages.

Cela dit, et ce malgré les insuffisances des indicateurs, il est évident que la situation des femmes au Mali est préoccupante, comparée à celle observée dans les autres pays. Ce constat est partagé par les décideurs publics maliens comme le montre bien la place plus importante accordée aux considérations de genre dans la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté et aussi le résumé qui y est fait de la situation difficile des femmes⁵¹. La place congrue réservée aux considérations et inégalités de genre dans le premier CSLP (2002-2006) avait fait l'objet d'interrogations lors du processus d'évaluation du premier CSLP. Le CSLP 2ème Génération (2007-2011), intitulé « le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté » (CSCR), essaie d'y remédier en intégrant le genre parmi les questions transversales dans la partie du CSCR consacrée à la stratégie de croissance accélérée. Cette place même suggère que la prise en compte de la dimension « genre » et la mise en œuvre de mesures appropriées sont considérées comme nécessaires à l'accélération de la croissance économique. Notre étude suggère trois contraintes à dimension « genre » qui pèsent sur le potentiel de croissance de l'économie malienne et hypothèquent la stratégie de réduction de la pauvreté.

EDUCATION DES FILLES ET QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

L'atteinte de l'objectif d'égalité d'accès à l'éducation passe par une augmentation de la scolarisation des filles plus rapide que celle des garçons, dans l'enseignement primaire et secondaire. L'accélération de la croissance économique requiert aussi une augmentation des taux de scolarisation primaire et secondaire pour les garçons comme pour les filles. En 2006, les taux de scolarisation primaire s'élevaient à 40 % pour les filles et 46 % pour les garçons (tableau 8). Les données pour l'enseignement secondaire sont encore plus faibles, soit respectivement 17 % et 23 % pour les filles et les garçons. Ces chiffres cachent en fait de fortes disparités dans l'espace avec seulement 3 filles sur dix suivant l'enseignement primaire en milieu rural contre 6 sur dix en milieu urbain. Le contraste spatial est encore plus saisissant pour l'enseignement secondaire avec moins d'une fille sur dix scolarisée en milieu rural contre trois sur dix en milieu urbain. Au cours des dix dernières années, le Mali a accompli des progrès quantitatifs importants en termes de scolarisation. Ces progrès sont surtout évidents pour l'enseignement secondaire, la proportion des jeunes ayant accès à l'éducation secondaire ayant quasiment doublé entre 2001 et 2006. Cette augmentation concerne aussi bien le milieu rural que le milieu urbain.

Ces rapides changements dans l'accès à l'éducation soulèvent deux questions. La première concerne les obstacles persistants à l'éducation des filles en milieu rural qui expliquent en grande partie le retard pris dans l'atteinte de l'OMD sur l'égalité d'accès à l'éducation en 2015. La deuxième question concerne les conséquences de la rapide augmentation de la scolarité, primaire et secondaire, sur la qualité de l'enseignement et l'accumulation de capital humain.

Un obstacle important à l'éducation en milieu rural doit être cherché du côté de l'utilisation du temps des jeunes, en particulier des filles, notamment du temps de transport en raison de l'éloignement des écoles du lieu d'habitation et de la multiplication de tâches domestiques, telles que le portage de l'eau et la collecte du bois. Toutes ces activités tendent à réduire le temps disponible pour l'éducation et ont donc un coût d'opportunité en termes scolaires⁵². Le processus est cumulatif et se transmet entre les générations car les plus bas niveaux d'éducation atteints par les enfants, en particulier les jeunes filles, vont se traduire par des rémunérations du travail moins élevées à l'âge adulte et des investissements éducatifs plus faibles pour la génération suivante. Les données de l'EMUT 2008 (voir plus haut) illustrent bien cet impact de la contrainte de temps sur la scolarisation, primaire et secondaire, et ainsi sur l'accumulation de capital humain. Cela dit, une meilleure connaissance de l'utilisation du temps par les ménages maliens, en particulier ruraux, au niveau régional et local peut permettre de mieux saisir les obstacles à l'augmentation de la scolarité, mais aussi de mieux intervenir pour relâcher cette contrainte par des mesures ciblées (construc

⁵² Selon les données de l'ELIM 2006, la charge de travail domestique est la raison la plus souvent avancée pour expliquer l'interruption de la scolarité des filles, devant le manque d'intérêt et l'échec scolaire (Beridogo et al. (2007), p. 28).

tion d'infrastructure, développement du système de transport, mobilisation décentralisée, meilleur accès aux sources d'énergie, etc.)⁵³.

La deuxième interrogation concerne l'impact de la rapide augmentation de la scolarisation sur la qualité de l'enseignement. Ce dernier aspect est critique pour la relation entre éducation et croissance économique car c'est l'acquisition de connaissances et de compétences à même d'être rentabilisées sur le marché du travail – et non pas l'augmentation en soi des taux de scolarisation – qui va augmenter la productivité et les revenus du travail et la croissance économique⁵⁴. La très rapide augmentation du nombre d'enfants scolarisés au Mali pose bien sûr la question de l'évolution de la qualité en raison de l'importance des ressources humaines et matérielles à mobiliser pour le maintien de la qualité (à nombre d'élèves en forte augmentation). Par exemple, entre 2001 et 2006, le taux de scolarisation secondaire en milieu rural est passé de 2 à 8 % pour les filles et de 5 à 16 % pour les garçons, une augmentation qui s'ajoute à l'accroissement de la taille absolue des cohortes.

Il n'existe pas d'étude sur l'impact de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés sur les acquis scolaires au Mali. Il existe, toutefois, une évaluation des acquis des élèves de l'enseignement fondamental pour l'année 2007 à partir de la définition d'un seuil de maîtrise minimum en a) langues et communication, et b) sciences, mathématiques et technologie⁵⁵. Selon cette évaluation, plus de la moitié des élèves des classes de 2ème et 4ème années ont un niveau d'acquis inférieur au seuil minimum et sont considérés comme étant « en très grande difficulté ». La proportion d'élèves en très grande difficulté est plus élevée en sciences, mathématiques et technologie qu'en langue et communication. Elle est aussi plus élevée en zone rurale qu'en zone urbaine et dans les écoles publiques (et communautaires) que dans les écoles privées. Elle diminue enfin au fur et à mesure qu'on avance dans la scolarité fondamentale avec 53 % des élèves en très grande difficulté en sciences, mathématiques et technologie en 6ème année (contre 61 % en 2ème année) et 26 % en langue et communication (contre 51 % en 2ème année). Un aspect particulièrement intéressant du point de vue du genre concerne l'absence de différences d'acquis entre les filles et les garçons en 2ème et 4ème années mais l'apparition de différences d'acquis en défaveur des filles au niveau de la 6ème année. Selon les auteurs de l'évaluation, ces disparités sont dues au fait que les filles sont plus sollicitées que les garçons par certaines activités domestiques susceptibles de réduire leurs performances à l'école⁵⁶. Ces conclusions rejoignent ce qui a été dit auparavant sur l'importance des contraintes en temps pour l'éducation

53 Pour une discussion de ces aspects dans un contexte plus général, voir par exemple Kabeer (2009), pp. 20-23. Pour une analyse théorique de l'impact de l'amélioration de la qualité et quantité des infrastructures sur l'utilisation du temps des femmes et la croissance économique, voir Agénor et Agénor (2010).

54 Voir par exemple Hanushek et Woessmann (2008). Une conclusion de cette étude est que les progrès en termes d'éducation dans les pays en voie de développement sont beaucoup moins importants que ne le laisserait supposer l'augmentation des seuls taux de scolarisation, une fois qu'on prend en compte les acquis scolaires (apprentissage de la lecture, calcul, etc.). Une étude de Hanushek et Woessmann (2009) sur les pays d'Amérique Latine montre que l'augmentation de l'accès à l'éducation a un impact positif sur la croissance économique que si elle se traduit par une amélioration des acquis scolaires. A ce jour, il n'existe pas d'étude empirique prenant en considération le niveau des acquis scolaires sur les performances des pays africains en termes de croissance économique.

55 Ministère de l'Éducation Nationale (2007).

56 Ibid., p. 58.

des jeunes filles. Bien que l'étude ne nous renseigne pas sur l'évolution des acquis dans le temps, les auteurs suggèrent l'existence d'une relation de cause à effet entre l'amélioration de l'accès à l'éducation fondamentale et les faibles performances en termes d'acquis⁵⁷.

Une autre étude officielle portant seulement sur la 2^{ème} année de l'enseignement fondamental en 2005, et s'appuyant sur une méthodologie différente, confirme les mauvaises performances de l'école fondamentale au Mali⁵⁸. Selon cette étude, les élèves classés faibles ou très faibles représentent jusqu'à 78 % des élèves en langue et communication et 66 % des élèves en sciences, mathématiques et technologie⁵⁹. Enfin, les comparaisons faites dans le cadre du PASEC illustrent également les faibles performances, cette fois comparées à celles des autres pays africains francophones, de l'école fondamentale malienne⁶⁰. En effet, une étude des acquis des élèves de 2^{ème} année et 5^{ème} année en mathématiques et français dans 10 pays d'Afrique sub-saharienne classe le pays à la septième place, loin derrière le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Togo, Madagascar, la Guinée et le Sénégal, et juste devant le Niger et le Tchad.

Les ménages maliens sont bien conscients des faiblesses du système scolaire, ce qui bien sûr influe sur leur volonté d'envoyer les enfants à l'école. Par exemple, une enquête auprès des ménages indique que seulement la moitié d'entre eux est satisfait de la qualité de l'éducation donnée à leurs enfants⁶¹. Il est intéressant de noter que la proportion des ménages satisfaits est plus faible parmi les ménages pauvres⁶². Le gouvernement malien semble aussi conscient du problème de qualité auquel le système scolaire est confronté. Le plan d'action adopté en 2006, qui s'inscrit dans le cadre du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC), contient un ensemble de mesures susceptibles d'améliorer la qualité de l'éducation de base (amélioration de la formation des maîtres, généralisation du curriculum, acquisition et distribution de manuels scolaires, appui à l'apprentissage, développement de la préscolarisation, etc.)⁶³. Seules des évaluations à intervalle régulier vont permettre de voir si ces mesures seront suffisantes pour relever le défi de la forte augmentation du nombre d'élèves sur les acquis scolaires.

57 Ibid., p. 11.

58 Ministère de l'Éducation Nationale (2005).

59 Ibid., pp. 14 et 23.

60 RESEN (2006), pp. 106-107.

61 World Bank (2004), p. 49.

62 Une autre manière, plus indirecte, d'évaluer la qualité de l'école serait d'analyser les facteurs qui sont reconnus comme importants pour la qualité de l'enseignement, comme la formation des enseignants, le mode de groupement des élèves, les bâtiments scolaires, les manuels scolaires, les formes de cantines scolaires, les activités d'inspection ou la préscolarisation. Pour une analyse des facteurs agissant sur la qualité de l'école en Afrique, voir Mingat et Suchaut (2000), ch. 3. Pour une étude du système éducatif malien dans cette direction, voir RESEN (2006). Il est aussi possible d'évaluer la qualité de l'école, de manière indirecte, en examinant l'impact des dépenses d'éducation sur la croissance économique. Une étude récente conclut que l'augmentation des dépenses d'éducation et de santé au Mali entre 1987 et 2007 a eu un impact positif sur le revenu par habitant (Diabaté (2009), pp. 96-97).

63 Ministère de l'Éducation Nationale (2006), pp. 26-32.

A CÔTÉ DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE ?

Le Mali est au tout début de sa transition démographique. Alors que le taux de mortalité a baissé régulièrement depuis le début des années 1960, le taux de fécondité n'a connu qu'une légère baisse. En effet, le taux de fécondité pour l'ensemble du pays est passé de 7,1 enfants par femme en âge d'avoir des enfants en 1960-1961 à 6,6 enfants en 2006 : une diminution de 0,5 enfant en plus de quarante ans ! Pendant la même période le taux de fécondité en Afrique est passé de 6,9 à 4,7 enfants, soit une diminution de plus de deux enfants. La légère diminution observée au Mali est concentrée dans l'espace, ne concernant que les centres urbains. Mais même cette diminution a été interrompue au milieu des années 1990 avec un taux de fécondité en milieu urbain se maintenant à 5,4 enfants au cours des dix dernières années⁶⁴.

La situation du Mali est particulière. C'est bien illustré par le tableau 9 qui range les pays en fonction de leur revenu par habitant. En effet, le taux de fécondité au Mali est supérieur à celui qu'on pourrait attendre sur la seule base du revenu par habitant. Les pays à revenu du même ordre de grandeur, comme Madagascar, le Burkina Faso, le Ghana ou le Bénin, ont un taux de fécondité clairement inférieur. La spécificité malienne se retrouve aussi au niveau du nombre idéal d'enfants pour les femmes comme pour les hommes. Le contraste est particulièrement saisissant en milieu urbain avec un nombre idéal d'enfants au Mali nettement supérieur (d'environ deux enfants) à celui observé dans les pays à niveau de revenu équivalent. Par exemple, le nombre idéal d'enfants pour les hommes en milieu urbain est de 6,5 enfants au Mali alors qu'il est de seulement 4,1 au Burkina Faso. Le taux de fécondité au Mali est très proche du nombre d'enfants idéal, ce qui suggère que les ménages maliens continuent d'arbitrer en faveur de la « quantité » et au détriment de la « qualité » des enfants. Cela signifie aussi qu'une politique de planning familial plus volontariste aurait un effet limité sur la fécondité.

A l'évidence, les progrès limités constatés sur la voie de l'égalité des chances entre hommes et femmes (dans l'éducation, l'accès à des emplois plus qualifiés, l'accès aux facteurs de production, etc.) ont freiné la transition démographique au Mali. D'autres facteurs comme l'importance du travail des enfants dans l'agriculture, la sécurité que le nombre d'enfants apporte en l'absence de système de retraite ou la proportion élevée de mariages polygames ont aussi été mis en avant pour

64 Les résultats du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2009) confirment la forte croissance démographique au Mali avec un taux de croissance annuel moyen de 3,6 % entre 1998 et 2008.

expliquer l'inertie démographique⁶⁵. Quelles que soient les causes, la forte croissance démographique au Mali se traduit par une croissance de la part de la population active dans la population totale moins rapide au Mali que dans les pays plus avancés dans la transition démographique et par un dividende démographique plus faible en termes de croissance économique.

65 Une étude de Terlit (2005) sur l'Afrique sub-saharienne conclut que la polygamie a un effet positif sur la fécondité et un impact négatif sur l'investissement et la croissance économique. Selon cette étude, l'interdiction de la polygamie ferait baisser la fécondité de 40 % et se traduirait par une augmentation du PIB par habitant de 170 %. Une étude plus récente de Kazianga et Klonner (2009) portant sur l'impact du statut matrimonial sur la fertilité et la mortalité infantile dans le monde rural au Mali parvient au même genre de conclusion. Les données du tableau 9 donnent une image plus nuancée de la relation entre polygamie et fécondité. En effet, plusieurs des pays inclus connaissent des taux de fécondité nettement inférieurs à celui constaté au Mali alors que la proportion de femmes vivant dans un ménage polygame y est du même ordre de grandeur. Cela concerne, par exemple, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Nigéria ou le Sénégal. Au contraire, l'Enquête Démographique et de Santé 2006 pour le Mali (pp. 82-84) suggère un lien entre bien-être économique et pratique de la polygamie, mais seulement à partir d'un certain niveau de bien-être et sans préjuger de la direction de la causalité. En effet, l'enquête indique que c'est seulement à partir du quintile le plus riche qu'on peut observer une baisse significative de la proportion de femmes vivant en union polygame (25 % des femmes pour le quintile le plus riche contre 40-46 % pour les autres quintiles). Il est bon de rappeler aussi que c'est pour le quintile le plus riche qu'on peut observer des taux de scolarisation primaire et secondaire des enfants nettement plus élevés (graphique 7) et un taux de fécondité plus faible (tableau 6). A l'évidence, des pièces nous manquent pour mieux comprendre le puzzle de la fécondité au Mali. Seules de nouvelles recherches peuvent permettre de faire la part des différents facteurs. Une des recommandations de l'étude de la Banque mondiale sur le défi démographique au Mali porte d'ailleurs sur le fort besoin d'études démographiques au Mali (Banque Mondiale (2009), p. 63).

Tableau 9: Nombre idéal d'enfants selon le genre et le milieu de résidence.

	Taux de fécondité	Nombre idéal d'enfants		Nombre idéal d'enfants		PIB par habitant 2006 (en USD 2000)		
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Niger (2006)	7,1	8,8	11,0	9,2	7,1	12,0	8,2	169
Madagascar (2003-04)	5,2	4,8	5,4	5,1	3,9	5,8	4,4	238
Burkina Faso (2003)	6,2	5,6	6,3	5,9	4,2	7,1	4,1	258
Mali (2006)	6,6	6,3	7,7	6,6	5,8	8,4	6,5	290
Ghana (2003)	4,4	4,4	4,8	4,9	3,9	5,5	4,1	294
Bénin (2006)	5,7	4,9	5,9	5,3	4,3	6,8	4,8	323
Guinée (2005)	5,7	5,6	7,4	6,0	4,9	8,6	5,5	406
Nigéria (2003)	5,7	6,7	8,6	7,0	6,0	9,8	6,6	454
Mauritanie (2000-01)	4,7	6,2	7,6	7,0	5,2	8,9	6,5	483
Sénégal (2005)	5,3	5,4	7,2	6,2	4,7	9,0	5,9	499
Maroc (2003-04)	2,5	2,9	n.d.	3,3	2,7	n.d.	n.d.	1.667

Notes : Le taux de fécondité est l'indice synthétique de fécondité pour les femmes de 15-49 ans.

Source des données : Enquête Démographique et de Santé pour les pays inclus.

Parmi les pays africains, Madagascar, le Ghana, la Côte d'Ivoire et la Namibie, sont ceux qui sont les plus à même de bénéficier du dividende démographique car ils associent une forte croissance de la population active (dans la population totale) avec un environnement institutionnel relativement bon⁶⁶. D'autres pays, comme le Sénégal, le Cameroun et la Tanzanie, le Togo et le Nigéria vont aussi connaître une augmentation rapide de la part de la population active dans la population totale mais un environnement institutionnel déficient risque de les empêcher de récolter les gains économiques du dividende démographique.

LE POIDS DE LA SÉGRÉGATION HORIZONTALE ET VERTICALE

L'impact direct de l'égalité de genre sur la croissance économique passe par un meilleur accès des filles à l'éducation, essentiellement primaire et secondaire, mais aussi par un meilleur accès des femmes aux emplois qui demandent les qualifications et compétences acquises dans le système éducatif. Dans les pays où les femmes sont confinées à certains secteurs d'activités et à certaines tâches et postes moins qualifiés à l'intérieur de ces secteurs, l'amélioration de l'éducation des femmes aura un impact plus faible sur la croissance économique. Cette forme de confinement a aussi un effet négatif sur la croissance à plus long terme, en décourageant les femmes d'investir en éducation et formation, faute de perspectives d'emplois intéressants, socialement valorisés et bien rémunérés.

Le marché du travail au Mali reste très segmenté avec les hommes et les femmes répartis de manière très inégalitaire entre les secteurs d'activités économiques (voir le chapitre 3). La ségrégation horizontale se double d'une ségrégation verticale, avec des femmes de moins nombreuses au fur et à mesure que l'on progresse dans la hiérarchie des postes et des métiers. Les inégalités de revenus entre hommes et femmes reflètent en grande partie cette ségrégation horizontale et verticale avec une proportion très élevée de femmes parmi les bas revenus et une proportion très faible parmi les hauts revenus. Les femmes sont aussi sous-représentées dans des secteurs institutionnels, comme le secteur privé formel et le secteur public, où les rémunérations sont généralement plus élevées et plus stables et où il est plus facile de rentabiliser les investissements dans l'éducation. La forte ségrégation verticale est aussi évidente dans le secteur informel (qui emploie 9 actifs sur 10) avec 73 % des femmes rémunérées au dessous du salaire minimum officiel contre 39 % des hommes (voir le tableau 3).

La remise en cause de la division sexuée du travail passe par la levée des barrières légales et informelles à l'accès des femmes à certains secteurs d'activités. Elle passe aussi par la modification des représentations sociales quant aux secteurs d'activité acceptables pour les femmes⁶⁷. Elle passe enfin par l'ouverture aux filles des formations et filières d'enseignement traditionnellement masculines⁶⁸. Ce travail en amont

66 Bloom et al. (2007), pp. 16-20. Le terme d'environnement institutionnel renvoie à des facteurs comme la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, les risques d'expropriation, l'étendue de la corruption, la qualité du cadre administratif et réglementaire, etc.

67 Pour une discussion de ce genre de contraintes, voir par exemple Kabeer (2009), p. 12.

68 Ibid., pp. 16-19.

est nécessaire pour rompre la ségrégation horizontale. Il doit être accompagné d'un effort du même genre pour rompre la ségrégation verticale avec la levée des barrières formelles et informelles (plafonds de verre), la transformation des représentations sociales et la diversification de l'orientation des filles (et une plus grande intégration dans des filières techniques et professionnelles).

Déjà en 1998, le gouvernement malien reconnaissait qu'il est indispensable que les femmes aient les mêmes chances d'accès à la formation professionnelle et technique et à l'enseignement supérieur, si besoin à l'aide de « mesures spécifiques »⁶⁹. La part des femmes ayant complété un cycle d'enseignement professionnel ou supérieur est toutefois restée infime. En 2004, les femmes ayant une formation professionnelle ou technique ne représentaient que 2 % de l'emploi total à Bamako contre 4 % pour les hommes. De même, les femmes ayant complété une formation supérieure ne représentaient que 1 % de l'emploi à Bamako contre 5 % pour les hommes (Tableau 5). C'est pour pallier cette situation et répondre « aux exigences de main d'œuvre qualifiée dont l'économie malienne a besoin pour se développer » que le gouvernement est en train d'élaborer un Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE)⁷⁰. Le document préparatoire ne fait malheureusement pas mention de « mesures spécifiques » pour les femmes parmi ses recommandations⁷¹.

Le dernier document cadre de la politique de l'emploi au Mali date de 1998⁷². Un nouveau programme décennal de l'emploi est en préparation mais sa finalisation a pris du retard. Pour que les avancées de l'égalité des chances en termes éducatifs se traduisent par une accélération de la croissance économique et une augmentation du bien-être matériel des ménages, il serait bon que le nouveau programme de l'emploi encourage la mobilité professionnelle et l'accès des femmes à des secteurs et des emplois où elles sont sous-représentées. Il serait bon aussi d'agir en amont par des mesures qui favorisent un accès plus important des filles au système de formation professionnelle et technique.

69 Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail (1998), p. 112.

70 Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (2009).

71 Voir aussi Ministère des Affaires Etrangères du Danemark (2006), p. 37. Selon cette étude, « aucune mesure n'est prise par les autorités pour encourager les femmes et les jeunes filles à s'insérer dans les métiers dominés par les hommes ». La formation professionnelle au Mali comprend en plus du système d'enseignement technique et professionnel formel un système de formation par apprentissage, essentiellement pour les jeunes non scolarisés, déscolarisés ou en échec à la fin du primaire ou au début du collège. Ce système concerne un nombre limité de jeunes (environ 2000 jeunes par an) qu'il forme à des métiers dans les secteurs de la réparation automobile, du bâtiment ou de la transformation alimentaire. Les filles sont sous-représentées dans le système et une évaluation récente soulève la question de l'accès des filles au système et du développement éventuel de « métiers à prédominance féminine » (Agence Française de Développement (2008), p. 188). Pour une présentation du système professionnel par apprentissage, voir Walther (2007), pp. 136-161.

72 Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail (1998).

LE COUP DE POUCE DU NOUVEAU CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

Un nouveau code des personnes et de la famille est en discussion actuellement au Mali⁷³. Il devrait remplacer le code actuel qui date de 1962. La version préliminaire du nouveau code couvre un certain nombre de dispositions dont la mise en œuvre devrait faciliter la traduction des progrès de l'égalité des chances en gains de croissance économique. Le nouveau code devrait aussi permettre au Mali d'améliorer son classement dans les comparaisons internationales. C'est particulièrement évident pour l'Indicateur des Institutions Sociales et du Genre (IISG) qui donne une place importante aux institutions et coutumes qui déterminent et régissent la place des femmes dans la société. Pour que le nouveau code et son contenu influe sur la place des femmes dans l'économie il est bien sûr nécessaire qu'il soit approprié par les maliens⁷⁴. La contribution du nouveau code à la matérialisation du dividende du genre passe par trois canaux.

Tout d'abord, le nouveau code peut contribuer à renforcer les droits des femmes et à accroître leur influence sur les décisions des ménages. Plusieurs articles du nouveau code sur les devoirs et les droits respectifs des époux, sur le régime de séparation des biens, sur le régime de la communauté des biens, etc. devraient avoir à terme un tel impact. Une conséquence bien établie empiriquement du renforcement de l'influence des femmes est une modification de l'utilisation des ressources des ménages en faveur des dépenses de santé et d'éducation pour les enfants⁷⁵. Un plus grand arbitrage en faveur de la « qualité » au détriment de la « quantité » des enfants peut aussi venir d'un taux de fécondité qui devrait refléter davantage le nombre idéal d'enfants des femmes que celui des hommes (le nombre idéal d'enfants au Mali est de plus d'un enfant de moins pour les femmes).

Ensuite, le nouveau code peut accélérer la transition démographique en fixant à 18 ans l'âge du mariage⁷⁶. Le report de l'âge du mariage devrait se traduire par une diminution du nombre de mariages précoces et une baisse de la fécondité pour les jeunes filles de moins de 18 ans⁷⁷. Selon l'enquête démographique et de santé pour 2006, pas moins de 46 % des femmes maliennes de 20-24 ans ont eu leur premier enfant avant l'âge de 18 ans (et quelques 10 % avant l'âge de quinze ans). Cette proportion a seulement décliné de manière marginale au cours des vingt dernières années⁷⁸. Le report de l'âge minimum du mariage peut aussi avoir un effet indirect sur la fécondité en rallongeant la scolarité des

73 Le nouveau code a été adopté par l'Assemblée nationale le 3 août 2009. Suite au débat que son adoption a suscité, le nouveau code n'a pas été promulgué par le président de la République qui l'a renvoyé pour une seconde lecture à l'Assemblée nationale. Une dizaine d'articles du nouveau code, sur les 1143 qu'il contient, devraient être modifiés.

74 Il existe un décalage important au Mali entre les dispositions du code de la famille et les pratiques familiales, surtout en milieu rural. Cela concerne, par exemple, l'obligation du mariage civil avant le mariage religieux ou les pratiques sur la succession. Voir par exemple Nassoko (2009), pp. 195-196 et 214.

75 Voir par exemple Duflo (2005), pp. 13-17.

76 L'article 283 du nouveau code stipule toutefois qu'une dispense d'âge peut être accordée pour motifs graves.

77 Les unions précoces sont fréquentes au Mali. Pas moins de 23 % des femmes de 15 à 49 ans en 2006 vivaient déjà en union à l'âge de quinze ans (EDSM-IV (2006), p. 85).

78 Coulibaly (2003), p. 165.

jeunes filles. Comme on l'a montré précédemment, il y a un lien fort entre niveau d'instruction et taux de fécondité, ce dernier passant au Mali en 2006 de 7 enfants pour les femmes sans aucune instruction formelle à 3,8 enfants pour les femmes avec un niveau d'éducation secondaire ou plus.

Enfin, le nouveau code des personnes et de la famille peut faciliter et sécuriser l'accès des femmes aux facteurs de production, en particulier au foncier agricole, avec pour conséquences une productivité du travail et des revenus plus élevés. Il y a au Mali un écart important entre les dispositions du code domanial et foncier qui fixe des conditions d'accès égales à la propriété foncière et sa traduction dans la réalité : un accès limité des femmes à la terre dont elles tirent pourtant la majorité de leurs ressources⁷⁹. Certaines dispositions du nouveau code de la famille, en particulier celles relatives aux droits de la femme en matière de succession, peuvent contribuer à combler cet écart, à condition bien sûr qu'elles soient appliquées. Un plus grand accès des femmes au foncier agricole peut aussi faciliter leur accès au crédit, qui est critique pour l'augmentation de la productivité agricole et le développement rural⁸⁰. Ce dernier devrait aussi bénéficier du plus grand accès des femmes à l'éducation, qui rend plus facile l'adaptation de méthodes de production plus modernes, et l'accélération de la transition démographique qui peut avoir un impact positif sur l'épargne et l'investissement des ménages.

⁷⁹ Voir par exemple Djiré (2005), p. 56, Berigodo et al. (2007), pp. 53-54, et RLD (2009), p. 7. Selon les données de l'Enquête agricole pour l'année 2007, les femmes ne représentent que 18 % des propriétaires d'exploitation agricole (Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (2009), p. 47). Il s'agit le plus souvent d'exploitations de petite taille, pour plus de la moitié d'entre elles de moins d'un hectare.

⁸⁰ Pour une discussion plus approfondie des gains à attendre d'une sécurisation de l'accès des femmes aux facteurs de production et au crédit, voir par exemple Kabeer (2009), pp. 24-30.

Bibliographie

- Abu-Ghaida, Dina et Klasen, Stephan (2004) The Costs of Missing the Millennium Development Goal on Gender Equity, *World Development*, vol. 32, no. 7, pp. 1075-1107.
- Agence Française de Développement (2008) *La formation professionnelle au cœur des politiques de développement*, Actes de la conférence GEFOP, 12 novembre 2007, Paris.
- Agénor, Pierre-Richard et Agénor, Madina (2009) Infrastructure, Women's Time Allocation, and Economic Development, Discussion Paper Series, no. 116, Center for Growth & Business Cycle Research, The University of Manchester.
- Banque Mondiale (2009) *Le Mali face au défi démographique*, Rapport No. 44459-ML, Washington, D.C.
- Beridogo, Bréhima; Doumbia, Assa Gakou; Gakou, Fanta Camara et Djourté, Fatimata Dembélé (2007) *Etude sur la situation de la femme au Mali*, Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines du Mali (RECOFEM), Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.
- Berik, Günseli; van der Meulen Rodgers, Yana, et Seguino, Stephanie (2009) Feminist Economics of Inequality, Development, and Growth, *Feminist Economics*, vol. 15, no. 3, pp. 1-33.
- Birdsall, Nancy (2001) New Findings in Economics and Demography : Implications for Policies to Reduce Poverty, dans Nancy Birdsall, Allen C. Kelley et Steven W. Sinding (éditeurs) *Population Matters – Demographic Change, Economic Growth, and Poverty in the Developing World*, Oxford University Press, Oxford, pp. 411-417.
- Blackden, Mark ; Canagarajah, Sudharshan ; Klasen, Stephan et Lawson, David (2006) Gender and Growth in Sub-Saharan Africa, Research Paper No. 2006/37, UNU-WIDER, World Institute for Development Economic Research.
- Blackden, Mark et Wodon, Quentin (2006) *Gender, Time Use, and Poverty in Sub-Saharan Africa*, The World Bank, Washington, D.C.
- Bloom, David E.; Canning, David et Sevilla, Jaypee (2003) *The Demographic Dividend – A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change*, Rand, Santa Monica.
- Bloom, David E.; Canning, David; Fink, Günther et Finlay, Jocelyn (2007) Realizing the Demographic Dividend: Is Africa any different? Program on the Global Demography of Aging, Working Paper No. 23, Harvard University.
- Bourdet, Yves (2007) *Mali – pour une croissance mieux répartie*, Asdi : Agence suédoise de coopération internationale au développement, Country Economic Report 2007 :4.

- Branisa, Boris; Klasen, Stephan et Ziegler, Maria (2009), *The Construction of the Social Institutions and Gender Index (SIGI)*, University of Goettingen.
- Brilleau, Alain ; Coulibaly, Siriki ; Gubert, Flore ; Koriko, Ousman ; Kuepie, Mathias et Ouedraogo, Eloi (2005a), Le secteur informel : Performances, insertion, perspectives, enquête 1-2-3, phase 2, *Statéco*, No. 99, pp. 65-88.
- Brilleau, Alain ; Roubaud, François et Torelli, Constance (2005b), L'emploi, le chômage et les conditions d'activité, Enquête 1-2-3 phase 1, *Statéco*, No. 99. pp. 43-63.
- Charmes, Jacques (2005) Femmes africaines, activités économiques et travail: de l'invisibilité à la reconnaissance, *Revue Tiers Monde*, tome 46, No. 182, pp. 255-279.
- Charmes, Jacques (2006) A Review of Empirical Evidence on Time Use in Africa from UN-Sponsored Surveys, dans Mark Blackden et Quentin Wodon (éditeurs) *Gender, Time Use, and Poverty in Sub-Saharan Africa*, The World Bank, Washington, D.C.
- Coulibaly, Ishaga (2003) La fécondité au Mali : permanence ou changements, dans Véronique Hertrich et Seydou Keïta (rédacteurs) *Questions de population au Mali*, Le Figuier, UNFPA.
- Coulibaly, Massa et Diarra, Amadou (2007) Mali – Profil de pauvreté 2001, Groupe de recherche en économie appliquée et théorique (GREAT), cahier No. 20.
- Coulibaly, Massa (2010) Mali – Croissance économique et dynamique de la pauvreté, Groupe de recherche en économie appliquée et théorique (GREAT).
- CSCRP (2006) Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, CSLP 2ème Génération, Document adopté par le Conseil des Ministres le 20/12/2006, République du Mali.
- Diabaté, Alassane (2009) *Dépenses publiques et croissance : le cas du Mali*, Thèse de Sciences Économiques, Université Paris Dauphine.
- Djiré, Moussa (2005) Une peuple, un but, une fois ...mais plusieurs droits ? Dynamiques locales et sécurisation foncière dans un contexte de décentralisation à Sanankoroba, dans Gerti Hesselning, Moussa Djiré et Barbara M. Oomen (eds) *Le droit en Afrique – Expériences locales et droit étatique au Mali*, Afrika-Studiecentrum et Éditions Karthala, Leyde et Paris.
- DNSI (2007) Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali (2001-2006), Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, Bamako.
- Doumbia, Assa Gakou, et Kuepie, Mathias (2008) Niveau et déterminants de l'insertion des femmes sur le marché du travail au Mali, *Statéco*, Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition, No. 103, pp. 61-75.
- Doumbia, Saliha et Meurs, Dominique (2003) Quelle égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans le secteur moderne en Afrique ? L'exemple du Mali, *Revue internationale du Travail*, vol. 142, no. 3, pp. 321-344.
- Duflo, Esther (2005) Gender Equality in Development, Bureau for Research in Economic Analysis and Development, BREAD Policy Paper No. 011.
- EDSM I-(1987) II-(1995-96) III-(2001) IV-(2006) *Enquête Démographique et de Santé*, République du Mali.

- Goldin, Claudia (1994) The U-Shaped Female Labor Force Function in Economic Development and Economic History, NBER Working Paper Series, No. 4707.
- Günther, Isabel; Marouani, Mohamed Ali et Raffinot, Marc (2006), La croissance est-elle pro-pauvres au Mali ?, Document de travail DT/2006/15, DIAL, Paris.
- Hanushek, Eric A. et Woessmann, Ludger (2008) The Role of Cognitive Skills in Economic Development, *Journal of Economic Literature*, vol. 46, no. 3, pp. 607-668.
- Hanushek, Eric A. et Woessmann, Ludger (2009) Schooling, Cognitive Skills, and the Latin American Growth Puzzle, IZA Discussion Paper No. 4576, November 2009, Institute for the Study of Labor, Bonn, Germany.
- INSTAT (Institut National de la Statistique) et CNDIFE (Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant) (2010) EMUT 2008, Rapport provisoire de l'enquête malienne sur l'utilisation du temps.
- MaKabeer, Naila (2000) Inter-Generational Contracts, Demographic Transitions and the « Quantity-Quality » Tradeoff: Parents, Children and Investing in the Future, *Journal of International Development*, Vol. 12, pp. 463-482.
- Kabeer, Naila (2009) *Women's economic empowerment: Key issues and policy options*, Ministry for Foreign Affairs and Swedish International Development Cooperation Agency, Stockholm.
- Kazianga, Harounan, et Klonner, Stefan (2009), The Intra-household Economics of Polygyny : Fertility and Child Mortality in Rural Mali, MRPA Paper No. 12859.
- Kes, Aslihan et Swaminathan, Hema (2006) Gender and Time Poverty in Sub-Saharan Africa, dans Mark Blackden et Quentin Wodon (2006) *Gender, Time Use, and Poverty in Sub-Saharan Africa*, The World Bank, Washington, D.C.
- Klasen, Stephan (2002) Low Schooling for Girls, Slower Growth for All? Cross-Country Evidence on the Effect of Gender Inequality in Education on Economic Development, *The World Bank Economic Review*, vol. 16, no. 3, pp. 345-373.
- Klasen, Stephan (2006a) UNDP's Gender-related Measures: Some Conceptual Problems and Possible Solutions, *Journal of Human Development*, vol. 7, no. 2, pp. 243-274.
- Klasen, Stephan (2006b) Pro-Poor Growth and Gender Inequality, Discussion Papers, Nr. 151, Ibero-America Institute for Economic Research, University of Goettingen.
- Klasen, Stephan et Lamanna, Francesca (2009) The Impact of Gender Inequality in Education and Employment on Economic Growth: New Evidence for a Panel of Countries, *Feminist Economics*, vol. 15, no. 3, pp. 91-132.
- Koopman, Jeanne E. (2009) Globalization, Gender, and Poverty in the Senegal River Valley, *Feminist Economics*, vol. 15, no. 3, pp. 253-285.
- Kuepie, Mathias; Nordman, Christophe J. et Roubaud, François (2006), Education and Labour Market Outcomes in Sub-Saharan West Africa, Document de travail, DT/2006-16, DIAL, Paris.

- Latigo, Alfred et Neijwa, Mohammed (2005) A New Round of Time-use Studies for Africa: Measuring Unpaid Work for Pro-poor Development Policies, Global Conference on the Unpaid Work and the Economy, Gender, Poverty and the Millennium Development Goals, New York.
- Lilja, Nina et Sanders, John H. (1998) Welfare impacts of technological change on women in southern Mali, *Agricultural Economics*, vol. 19, pp. 73-79.
- Marcoux, Richard (1998) Entre l'école et la calebasse – Sous-scolarisation des filles et mises au travail à Bamako, dans Marie-France Lange (sous la direction) *L'école et les filles en Afrique – Scolarisation sous conditions*, Karthala, Paris, pp. 73-95.
- Mason, Andrew (2005) Demographic Transition and Demographic Dividends in Developed and Developing Countries, UN/POP/PD/2005/2, Population Division, United Nations Secretariat, Mexico.
- Meurs, Dominique (2001) Egalité de rémunérations entre les hommes et les femmes dans le secteur moderne au Mali, Observatoire de l'Emploi et de la Formation, Bamako.
- Mingat, Alain et Suchaut, Bruno (2000) *Les systèmes éducatifs africains – Une analyse économique comparative*, De Boeck Université, Bruxelles.
- Ministère de l'Education Nationale (2005) Evaluation des apprentissages des élèves des classes de 2ème année des écoles impliquées dans la mise à l'essai du curriculum niveau I de l'enseignement fondamental, Centre Nationale de l'Education, Division de la Recherche Pédagogique et de l'Evaluation, Bamako.
- Ministère de l'Education Nationale (2006) Mali – Proposition de plan d'action pour la mise en œuvre accélérée du Pise 2 pour la scolarisation primaire universelle, Bamako.
- Ministère de l'Education Nationale (2007) Evaluation du niveau d'acquisition en langue et communication (LC) et en sciences, mathématiques, et technologie (SMT) des élèves des classes de 2ème, 4ème et 6ème années de l'enseignement fondamental, Centre Nationale de l'Education, Division de la Recherche Pédagogique et de l'Evaluation, Bamako.
- Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail (1998) Projet de Document-Cadre de la Politique Nationale de l'Emploi, Bamako.
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (2009) Rapport de la Commission d'Experts pour la préparation de l'élaboration du Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi - PRODEFPE, Bamako.
- Ministère de la Justice (2009) Code des Personnes et de la Famille, Livre préliminaire, Bamako.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (2009), Bulletin Statistique 2008, Bamako.
- Ministère des Affaires Etrangères du Danemark (2006) Etude prospective visant l'intégration égale des femmes et des hommes dans le programme de coopération dano-malien, Rapport final Ref. no. : 104.P.3.Mali.

- Morrison, Andrew; Raju, Dhushyanth et Sinha, Nistha (2007) Gender Equality, Poverty and Economic Growth, Policy Research Working Paper 4349, World bank, Washington DC.
- Morrison, Christian et Jütting, Johannes P. (2005) Women's Discrimination in Developing Countries: A New Data Set for Better Policies, *World Development*, vol. 33, no. 7, pp. 1065-1081.
- Nassoko, Issa (2009) *L'Etat et la religion au Mali de 1960 à nos jours*, Thèse de doctorat en Sciences islamiques, Éditions Jamana, Bamako.
- Nations Unies (2008) *Guide des statistiques du budget-temps: mesure du travail rémunéré et non rémunéré*, Département des affaires économiques et sociales, New York.
- OECD (2010) *Atlas of Gender and Development – How Social Norms Affect Gender Equality in non-OECD Countries*, Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris.
- OEF (2004a) Activité, emploi et chômage au Mali en 2004, Premiers résultats, Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM), Observatoire de l'Emploi et de la Formation, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bamako.
- OEF (2004b) Activité, emploi et chômage au Mali en 2004, Tableaux d'analyse de l'enquête permanente auprès des ménages, Observatoire de l'Emploi et de la Formation, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bamako.
- OEF (2008a) Activité, emploi et chômage au Mali en 2007, Premiers résultats, Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM – 2007), Observatoire de l'Emploi et de la Formation, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bamako.
- OEF (2008b) Activité, emploi et chômage au Mali en 2007, Tableaux d'analyse, Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM – 2007), Observatoire de l'Emploi et de la Formation, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bamako.
- PNUD (2009) *Rapport sur le développement humain 2009*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- République du Mali (2009) *Deuxième Rapport de Mise en Œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Mali*, Version Finale, Bamako.
- RESEN (2006) *Éléments de Diagnostic du Système Educatif Malien*, Rapport sur l'Etat du Système Educatif National, Bamako.
- RLD (2009) Compte rendu de l'atelier sur équité du genre dans le mouvement coopératif malien, Réussir la décentralisation, Bamako.
- Rosander, Eva Evers (2004) Vers l'équité et l'égalité entre genres au Mali, Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement, Stockholm.
- Sen, Amartya (1999) *Development as Freedom*, Anchor Books, New York.
- Stiglitz, Joseph; Sen, Amartya et Fitoussi, Jean-Paul (2009) *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, www.stiglitz-sen-fitoussi.fr
- Terlilt, Michèle (2005), Polygyny, Fertility, and Savings, *The Journal of Political Economy*, Vol. 113, No. 6, pp. 1341-1371.

- Zoungrana, Cécile Marie ; Tokindang, Joël ; Marcoux, Richard, et Konaté, Mamadou (1998) La trajectoire scolaire des filles à Bamako, Marie-France Lange (sous la direction) *L'école et les filles en Afrique – Scolarisation sous conditions*, Karthala, Paris, pp. 168-196.
- Walther, Richard (2007) *Nouvelles formes d'apprentissage en Afrique de l'Ouest – Vers une meilleure insertion professionnelle des jeunes*, Agence Française de Développement, Département de la Recherche.
- World Bank (2004), *Mali – Millennium Development Goals: Diagnostic and Tools*, Washington D.C.

L'Asdi (Agence Suédoise de Développement International) travaille pour le compte du Parlement suédois et de son gouvernement pour réduire la pauvreté dans le monde. Elle nécessite la coopération et la persévérance. Par la coopération au développement, la Suède soutient des pays en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine. Chaque pays est responsable de son propre développement. L'ASDI fournit des ressources et développe des connaissances et compétences. A cet effet le monde devient plus riche.